



# Assemblée générale

Soixante-quinzième session

## Première Commission

8<sup>e</sup> séance plénière

Vendredi 16 octobre 2020, à 10 heures  
New York

Documents officiels

*Président* : M. Santos Maraver ..... (Espagne)

*La séance est ouverte à 10 h 5.*

### Points 94 à 110 de l'ordre du jour (suite)

#### Débat général sur tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Avant de poursuivre le débat général, nous avons un petit point à régler. J'informe la Commission qu'en raison de difficultés techniques, le projet de résolution A/C.1/75/L.73, intitulé « Impératifs éthiques pour un monde exempt d'armes nucléaires », a été déposé hier via le portail e-deleGATE après l'échéance de 16 heures. La Commission est-elle disposée à accepter le dépôt du projet de résolution A/C.1/75/L.73 ?

En l'absence d'objection, je considère que la Commission décide d'accepter le dépôt du projet de résolution A/C.1/75/L.73, intitulé « Impératifs éthiques pour un monde exempt d'armes nucléaires ».

Je tiens une fois de plus à rappeler à toutes les délégations qui prennent la parole de bien vouloir limiter leurs interventions à 10 minutes lorsqu'elles s'expriment à titre national.

**M. Hawke** (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : La délégation néo-zélandaise vous souhaite chaleureusement la bienvenue, Monsieur le Président. Nous avons toute confiance en votre capacité à diriger les

travaux de la Première Commission, malgré les circonstances inhabituelles dans lesquelles nous nous trouvons cette année.

Je vais prononcer une version abrégée de ma déclaration complète, qui sera distribuée et mise à disposition.

La Nouvelle-Zélande souscrit pleinement aux propos récents de la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, qui a déclaré :

« Le travail de désarmement, tout comme la réponse à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), est un projet mondial qui nous concerne tous au plus haut point. »

La Nouvelle-Zélande a eu le plaisir d'accueillir la Haute-Représentante Nakamitsu à Wellington en mars. Cette visite a été programmée pour coïncider avec la tenue d'un symposium parlementaire consacré au désarmement nucléaire et au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP).

Il y a 75 ans, le monde était témoin pour la première fois des conséquences humanitaires catastrophiques de l'emploi d'armes nucléaires. Les deux villes d'Hiroshima et de Nagasaki ont été anéanties, avec une seule bombe chacune. Il n'est que trop évident qu'avec la puissance accrue des armes nucléaires du XXI<sup>e</sup> siècle, aucun État, groupe d'États ou organisation internationale ne pourrait raisonnablement se préparer à la

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

20-27312(F)



Document adapté

Merci de recycler



mort et à la dévastation qui ne manqueraient pas d'être engendrées par un holocauste nucléaire aujourd'hui. Si la préparation est impossible, la prévention s'impose. L'impératif de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour empêcher tout nouvel emploi d'armes nucléaires a été un facteur déterminant de la fermeté avec laquelle la Nouvelle-Zélande a appuyé le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Nous nous félicitons de son entrée en vigueur imminente et invitons instamment tous les États qui n'y sont pas encore parties à adhérer au Traité et à renforcer ainsi l'interdiction mondiale qu'il porte.

Notre appui à ce traité repose sur notre engagement de longue date en faveur du TNP, qui a fêté cette année son demi-siècle d'existence. Nous espérons que les circonstances entourant la COVID-19 permettront de reprogrammer la Conférence des Parties chargée d'examiner le TNP en 2020 à une date appropriée l'an prochain. Avec nos collègues de la Coalition pour un nouvel ordre du jour, nous voulons saisir cette occasion pour souligner combien il est vital que nous avançons sur tous les aspects de la mise en œuvre du TNP et, en particulier, sur l'article VI du Traité, relatif au désarmement nucléaire. Les progrès en matière de désarmement nucléaire seront essentiels au succès de la prochaine Conférence d'examen. Le groupe de 16 pays à l'origine de l'Initiative de Stockholm pour le désarmement nucléaire a établi une liste d'options propices à de tels progrès, intitulée « Des jalons pour le désarmement nucléaire ».

Le Groupe de la levée de l'état d'alerte, dont la Nouvelle-Zélande fait également partie, présentera à nouveau un projet de résolution (A/C.1/75/L.72) à l'Assemblée générale cette année. Ce groupe demande que la réduction du niveau de disponibilité opérationnelle des systèmes d'armes nucléaires soit inscrite dans les conclusions de la Conférence d'examen. Avant tout, il sera important de veiller à ce que les États dotés d'armes nucléaires puissent témoigner à tous les États parties au TNP leur volonté claire de participer aux négociations multilatérales sur le désarmement prévues à l'article VI du Traité, ainsi que leur intention de le faire dès que possible.

Alors que nous restons préoccupés par le risque d'emploi d'armes nucléaires, la Nouvelle-Zélande a été le témoin horrifié de l'utilisation, et ce, à plusieurs reprises, d'une autre arme de destruction massive, les armes chimiques. Plus récemment, l'empoisonnement du chef de l'opposition russe Alexei Navalny a suscité de vives inquiétudes. Tout emploi d'armes chimiques, quels qu'en soient le lieu, l'auteur et les circonstances,

est un acte inacceptable et une violation du droit international. Nous ne pouvons tolérer ni la banalisation d'un tel comportement, ni les atteintes à la Convention sur les armes chimiques.

Ce mois-ci, la Nouvelle-Zélande a terminé son mandat d'un an à la présidence du Régime de contrôle de la technologie des missiles (RCTM). Bon nombre des activités que nous avons prévues en tant que Président ont malheureusement été entravées par la COVID-19. Si nous avons maintenant confié la présidence à l'Autriche, nous continuerons toutefois, aux côtés de ce pays et de la Fédération de Russie, qui assumera la présidence après l'Autriche, de faire partie de la troïka. Tout en continuant à soutenir pleinement le RCTM, nous reconnaissons qu'il est souhaitable que la communauté internationale traite de façon plus globale les enjeux liés aux missiles. À cette fin, nous convenons qu'un cadre approprié est nécessaire, de préférence au sein de l'ONU.

Le besoin de garantir la sécurité humaine et d'améliorer la protection des civils pris au piège des guerres urbaines est au fondement du ferme appui néo-zélandais à l'élaboration d'une déclaration politique sur l'utilisation d'armes explosives dans les zones peuplées. Nous remercions l'Irlande qui est actuellement chef de file de ces travaux. Cette déclaration doit traiter du préjudice humanitaire qui découle de l'emploi d'armes explosives dans les zones peuplées, et renforcer le respect du droit international humanitaire. L'appui constant de la Nouvelle-Zélande au droit international humanitaire et à la protection des civils explique également notre positionnement en tant que fervent partisan de la Convention sur les armes à sous-munitions. Depuis l'adoption de la Convention en 2008, aucun des 110 États parties n'a utilisé d'armes à sous-munitions. Nous condamnons sans réserve l'emploi de ces armes aveugles et inhumaines en Syrie, et avons été vivement préoccupés par les informations publiées au début du mois, selon lesquelles elles auraient été de nouveau utilisées dans le Haut-Karabakh. Nous exhortons tous les États qui ne sont pas encore parties à la Convention à s'engager à interdire les armes à sous-munitions en y adhérant.

En tant qu'État du Pacifique, la Nouvelle-Zélande est bien consciente des conséquences sociales, économiques et humanitaires du commerce illicite des armes classiques. La cible 16.4 des objectifs de développement durable répond à la nécessité de réduire nettement le trafic d'armes. Parallèlement à son universalisation, la mise en œuvre du Traité sur le commerce des armes est essentielle à la réalisation de nos objectifs et des

aspirations que nous nourrissons à son égard. Actuellement Présidente du Fonds d'affectation volontaire pour la mise en œuvre du Traité, la Nouvelle-Zélande tient à s'assurer qu'il soit facilement accessible à tous les États qui souhaitent solliciter une aide en vue de son application. À ce sujet, l'une de nos priorités actuelles consiste à produire une série de vidéos de type YouTube afin d'expliquer comment présenter une demande de qualité au Fonds. Nous espérons être en mesure de verser très prochainement une nouvelle contribution au Fonds d'affectation volontaire. Celle-ci sera spécifiquement affectée aux projets dans le Pacifique, ce qui témoigne de la priorité que nous accordons à l'avancement de la mise en œuvre du Traité dans notre région. En parallèle, la Nouvelle-Zélande répond séparément aux demandes d'aide bilatérales d'un certain nombre de nos voisins du Pacifique, notamment pour ce qui est de l'adoption de lois, afin qu'ils puissent bénéficier des avantages découlant de la mise en œuvre du Traité.

Pour terminer, la Nouvelle-Zélande continuera d'accorder une grande importance aux progrès réalisés par la communauté internationale dans la mise en place du réseau actuel d'obligations et de traités multilatéraux concernant les armes chimiques et les autres armes de destruction massive, mais il reste beaucoup à faire. Il y a des lacunes dans le champ d'application des instruments existants, tout comme dans l'universalisation, la mise en œuvre et le respect de ceux déjà en vigueur. Toutefois, nous partageons la conviction de la Haute-Représentante Nakamitsu, à savoir que si nous tirons les bons enseignements de cette période extrêmement difficile, nous en sortirons avec une foi renouvelée dans notre capacité à relever ensemble nos plus grands défis communs.

**M. Musaddeq** (Afghanistan) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, qu'il me soit permis de vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que les membres du Bureau de votre élection. L'Afghanistan vous assure de son plein soutien pour la session à venir.

Le pays s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/75/PV.2).

Le désarmement nucléaire reste dans l'impasse et constitue une source de grande préoccupation dans le contexte de la paix et de la sécurité internationales. La communauté internationale doit renouveler ses priorités et ses engagements si nous voulons inverser la tendance et ouvrir la voie à la réduction et à l'élimination totale des armes nucléaires et des armes de destruction massive.

Pour sa part, en tant que partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), l'Afghanistan espère voir se mettre en place un dialogue entre les États dotés d'armes nucléaires en vue de modifier le statu quo et d'entamer le processus de désarmement de manière vérifiable et rapide, dans l'intérêt d'un ordre international plus sûr et plus pacifique. À ce sujet, nous continuons à penser que la diplomatie multilatérale, fondée sur des mesures pragmatiques et une coopération concrète, reste la meilleure et la seule stratégie possible pour faire advenir un monde sans armes nucléaires. Les États doivent ratifier le TICE, et ma délégation réaffirme son appui ferme à la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive.

La circulation continue d'armes classiques, y compris d'armes légères et de petit calibre, dans de nombreuses régions du monde, a contribué à la persistance de conflits qui entraînent des violations flagrantes des droits de l'homme, notamment la mort de personnes innocentes, des enlèvements et des violences sexuelles. Étant donné que le terrorisme et les autres formes d'activités criminelles organisées continuent de faire peser une menace grave sur la paix et la sécurité internationales, nous devons garder à l'esprit que de nouvelles mesures sont nécessaires pour empêcher la circulation d'armes illicites, y compris les armes légères et de petit calibre, afin de mieux combattre et surmonter ces problèmes.

Cette année encore, des milliers de vies innocentes ont été perdues dans toutes les régions de l'Afghanistan et dans tous les pans de notre société, à la suite d'attentats terroristes, notamment par des explosions à grande échelle et l'usage d'armes légères et de petit calibre. Dans un contexte plus large, tant que des contrôles plus efficaces ne seront pas appliqués pour empêcher les flux d'armes légères et de petit calibre, les conflits et autres formes d'activité criminelle se poursuivront et auront des retombées transfrontières et régionales aux quatre coins du monde. Nos progrès doivent être plus soutenus afin de combattre les liens dangereux qui existent entre les activités criminelles organisées, notamment en ce qui a trait aux armes illicites, au trafic de drogue et au blanchiment d'argent, qui sont les principaux moteurs des conflits dans diverses régions du monde.

Les tendances constatées en matière d'engins explosifs improvisés (EEI) en Afghanistan restent alarmantes et sont pour nous une source de vive inquiétude. Ces engins restent l'arme de prédilection des terroristes dans les attentats odieux qu'ils commettent contre la population afghane. Cette année encore, le nombre de victimes civiles a été extrêmement élevé et, ce qui est tragique, les enfants représentent toujours une grande partie de ces victimes. Il y a deux semaines, un nouvel attentat de grande envergure mené à l'aide d'EEI dans la province de Nangarhar a fait 17 morts et plus de 20 blessés, dont des femmes et des enfants. Le principal facteur expliquant la persistance des attaques liées aux EEI en Afghanistan est l'afflux de précurseurs et d'autres matières explosives en provenance de l'extérieur du pays. Nous devons nous attacher davantage à mettre un terme à l'entrée de ces matières en Afghanistan et ailleurs, dans le cadre de nos efforts plus larges de lutte contre les activités criminelles transnationales.

Fier promoteur, depuis 2015, de la résolution annuelle « Lutter contre la menace que représentent les engins explosifs improvisés », notre pays a poursuivi son action en faveur d'une plus grande coopération internationale en vue de combattre la menace de ces engins sous tous ses aspects. Nous nous félicitons du large appui que la communauté internationale apporte à cette importante résolution et nous remercions tout particulièrement l'Australie et la France, qui en sont les principaux auteurs. Nous saluons le dernier rapport du Secrétaire général sur la lutte contre la menace que représentent les engins explosifs improvisés (A/75/175), qui traite de la situation actuelle concernant cette menace et met l'accent sur les tendances récentes depuis la publication du précédent rapport en 2018. L'Afghanistan aura l'honneur de présenter le projet de résolution A/C.1/75/L.38, intitulé « Lutter contre la menace que représentent les engins explosifs improvisés », à la présente session de l'Assemblée générale. Comme toujours, nous espérons compter sur un parrainage plus large et plus important de la part des États Membres.

Pour terminer, je tiens à vous assurer, Monsieur le Président, de la participation constructive de ma délégation aux travaux de la Première Commission.

**M. Idris (Érythrée) (*parle en anglais*)** : Je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que les autres membres du Bureau de votre élection et à vous assurer du plein soutien de ma délégation au cours de nos travaux.

Ma délégation s'associe aux déclarations faites par les représentants du Cameroun et de l'Indonésie, respectivement au nom du Groupe des États d'Afrique et du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/75/PV.2).

Soixante-quinze ans après la création de l'Organisation des Nations Unies, nous sommes loin d'avoir honoré notre déclaration solennelle s'agissant de préserver les générations futures du fléau de la guerre. Chaque année, des centaines de milliers de personnes sont tuées ou mutilées et des millions sont contraintes de quitter leur foyer en raison de conflits et de la violence. La fabrication des armes atteint une ampleur inédite, et leur pouvoir de destruction est devenu plus meurtrier et aveugle. L'immense stock d'armes létales de destruction massive et d'armes classiques non réglementées continue de représenter une menace existentielle pour l'humanité. Les menaces que posent les armes de destruction massive et les armes classiques sont réelles, imminentes et de portée mondiale.

Dans notre monde fortement interdépendant, promouvoir la paix et préserver la sécurité de toutes et de tous est une responsabilité partagée. Les multiples défis auxquels nous continuons de faire face, terrorisme, criminalité transnationale organisée, pandémies et crise climatique, sont interconnectés. Ils se jouent des frontières et se moquent des distances. Aucun pays ne peut à lui seul assurer la sécurité de ses citoyens dans notre monde de plus en plus globalisé. Nous ne devons pas être indifférents aux leçons de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

L'Érythrée souligne que la sécurité et le désarmement ne peuvent être réalisés que par le multilatéralisme, dans le respect du caractère sacré de la Charte des Nations Unies et du droit international. Il doit s'agir d'un véritable multilatéralisme, consolidé par la participation et la contribution de chaque pays, afin d'établir un ordre politique et économique mondial juste et démocratique. Je tiens à réaffirmer l'attachement de l'Érythrée aux buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies et notre appui aux divers instruments internationaux qui visent un désarmement complet, vérifiable et irréversible englobant toutes les armes.

L'existence d'armes de destruction massive continue de représenter un grave danger pour l'humanité. Comme d'autres délégations l'ont répété à maintes reprises, notre seule garantie contre l'anéantissement est l'élimination totale et irréversible des armes de destruction massive, y compris des armes nucléaires, biologiques et chimiques. L'emploi ou la menace d'emploi

d'armes nucléaires est illégal et immoral. Des garanties négatives juridiquement contraignantes, la création de zones dénucléarisées, l'universalisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires récemment adopté sont des étapes essentielles vers la dénucléarisation complète. L'Érythrée appuie le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires.

Plus que tout autre type d'armement, les armes classiques font des victimes et détruisent les progrès socioéconomiques. L'accessibilité croissante des armes légères et de petit calibre sème la mort et la souffrance dans les pays développés comme dans les pays en développement, leur production massive étant mue par les intérêts des États en matière commerciale et de sécurité. Les conséquences négatives de la possession de telles armes par des acteurs non étatiques ne se limitent pas à des régions ou à des pays précis et appellent des solutions régionales et internationales. Une véritable coopération est indispensable si nous voulons relever le défi complexe et transnational des armes classiques. L'Érythrée a conscience qu'il faut se doter d'un instrument international efficace pour lutter contre le trafic des armes légères et de petit calibre et reste attachée au Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, qui est le seul cadre convenu au niveau international et un outil indispensable pour éliminer le trafic de ces armes. Nous attendons avec intérêt la septième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action, sous la présidence du Kenya.

Les technologies numériques, utilisant l'intelligence artificielle, transforment rapidement tous les aspects de notre vie, qu'il s'agisse de la façon dont nous gérons notre santé et notre bien-être ou de la manière dont nous conduisons les affaires politiques et économiques. Plus nos interactions humaines se font en ligne, plus nous devenons vulnérables face aux cybermenaces. Il est plus important que jamais d'avoir un cadre juridique international pour dissuader les cybercriminels et les amener à répondre de leurs actes. Nous devons consacrer plus d'attention au renforcement des capacités des États afin qu'ils puissent répondre aux cyberconflits et les prévenir. Nous devons améliorer l'échange d'informations sur les technologies nocives et accroître les efforts de renforcement des capacités afin de consolider le savoir-faire technologique et de combler le fossé technologique. L'Érythrée est favorable aux discussions intergouvernementales en cours et à toutes

les propositions constructives qui aident à protéger les technologies de l'information et des communications contre les activités malveillantes.

Le désarmement est le seul instrument viable pour un monde plus sûr. L'Érythrée estime que la sécurité internationale et régionale ne peut être assurée que par le règlement pacifique des différends, le respect de l'état de droit et la coopération économique mondiale. Nous devons aller au-delà des questions ayant trait à la réglementation et au désarmement pour nous attaquer aux facteurs qui contribuent aux conflits et les aggravent, tels que le sous-développement, l'insécurité, la fragilité des États et les ingérences extérieures.

Je voudrais conclure en réaffirmant que le désarmement profite à l'humanité non seulement parce qu'il élimine des menaces à la paix et à la sécurité, mais aussi parce qu'il libère des ressources absolument indispensables pour appuyer les efforts de développement, ressources dont nous aurons besoin pour nous remettre des perturbations économiques sans précédent provoquées par la pandémie de COVID-19.

**M<sup>me</sup> Hussain** (Maldives) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis tout d'abord, Monsieur le Président, de vous féliciter ainsi que les membres du Bureau de votre élection. Je tiens à vous assurer du plein soutien et de l'entière coopération de ma délégation dans le cadre de votre conduite des travaux de la Première Commission en ces temps difficiles.

Alors que nous célébrons le soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, l'objectif premier de l'ONU, tel qu'il est énoncé dans le tout premier article de la Charte des Nations Unies, à savoir maintenir la paix et la sécurité internationales et écarter les menaces à la paix par des moyens pacifiques, demeure hors de portée. Il est préoccupant de constater que les dépenses militaires mondiales augmentent chaque jour. Au lieu d'un renforcement de notre discours collectif sur le désarmement et la non-prolifération, les garanties que nous avons mises en place et les engagements que nous avons pris ont été affaiblis. Nous devons nous unir en tant que communauté mondiale dans notre quête de la paix dans le monde.

Nous devons persévérer malgré les nombreux défis, car les stocks d'armes dans le monde, en particulier les armes de destruction massive et les armes nucléaires, restent l'une des plus grandes menaces pour la paix, la sécurité et la prospérité de l'humanité. Le désarmement total et la non-prolifération doivent continuer à faire

partie intégrante des activités de l'ONU. Les travaux menés dans le cadre du régime international de désarmement doivent être consacrés à la promotion du dialogue par la voie du multilatéralisme et au renforcement des mécanismes existants, tels que l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, afin de pallier les lacunes actuelles.

Les Maldives ne sont pas un pays fabricant d'armes, et nous n'avons aucunement l'intention de le devenir. Nous sommes parmi les premiers signataires du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Nous n'avons jamais cessé d'œuvrer au renforcement de l'architecture mondiale de la paix et de la sécurité internationales. L'année dernière, le Gouvernement maldivien a ratifié le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires et a adhéré à la Convention sur les armes à sous-munitions et au Traité sur le commerce des armes. Nous considérons que ces instruments sont indispensables au cadre juridique de non-prolifération nucléaire. Nous exhortons les États qui n'ont pas encore ratifié le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires à le faire le plus rapidement possible afin de permettre son entrée en vigueur. Nous nous sommes félicités de l'organisation de la première session de la Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, conformément à la décision 73/546 de l'Assemblée générale.

Les Maldives sont fermement convaincues que la sécurité et la force ne passent pas par la prolifération des armes, mais par l'investissement dans le bien-être de nos peuples et de notre environnement. Nous exhortons donc tous les États à ne pas dépenser des milliards de dollars pour des armes qui ne servent qu'à créer un sentiment illusoire de force et de sécurité, mais plutôt à investir dans les nouveaux combats, tels que l'élimination de la pauvreté, le renforcement de la résilience face aux effets des changements climatiques, et l'éradication des maladies, en particulier la lutte contre l'actuelle pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), qui a détruit des vies et des moyens de subsistance.

Le désarmement est une condition préalable au développement durable et à la promotion des droits humains. Les Maldives estiment qu'il est urgent de consolider encore le régime de désarmement existant. Nous appelons tous les États à respecter la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité et à œuvrer collectivement à garantir la non-prolifération des armes de destruction massive. Nous appelons à faire en sorte que le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires

entre rapidement en vigueur, et encourageons les États qui ne l'ont pas encore ratifié à le faire dans les meilleurs délais. Nous comptons également sur des discussions fructueuses concernant le nouveau Traité de réduction des armements stratégiques.

Enfin, nous appelons les pays qui possèdent des armes nucléaires à démanteler leurs arsenaux, à renoncer à en détenir, et à s'unir pour œuvrer en faveur d'un monde exempt d'armes nucléaires.

**M. Amde** (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, ma délégation tient à vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que les membres du Bureau, pour votre élection à la présidence des travaux de la Première Commission en cette soixante-quinzième session historique. Je tiens à vous assurer du plein appui et de l'entière coopération de ma délégation dans l'exercice effectif de vos responsabilités. Nous tenons également à remercier le Secrétaire général pour ses rapports sur les questions relevant de la compétence de la Commission.

Nous nous associons aux déclarations faites par les représentants du Cameroun et de l'Indonésie, au nom du Groupe des États d'Afrique et du Mouvement des pays non alignés, respectivement (voir A/C.1/75/PV.2).

Mon pays accorde une grande importance aux questions de paix et de sécurité internationales. Nous reconnaissons que la coopération multilatérale, le dialogue et la négociation, conformément aux principes et aux objectifs consacrés par la Charte des Nations Unies, demeurent absolument impératifs si nous voulons atténuer les préoccupations liées au désarmement, à la prolifération des armes et à d'autres problèmes de sécurité internationale. En tant qu'État partie à de nombreux traités relatifs au désarmement, nous réaffirmons notre attachement de longue date à la non-prolifération et à un monde exempt d'armes nucléaires. Nous pensons que l'élimination totale des armes nucléaires, par des mesures concrètes et selon un calendrier bien défini, est la seule garantie contre l'emploi ou la menace d'emploi des armes nucléaires.

L'Éthiopie réaffirme sa conviction de longue date : le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) est la pierre angulaire du régime mondial de non-prolifération et de désarmement ; et elle appelle à la mise en œuvre de tous les engagements et mesures convenus, en particulier par les États dotés d'armes nucléaires. Nous regrettons l'échec de la précédente Conférence des Parties chargée d'examiner le TNP et comptons sur une mobilisation constructive tandis que

les États parties préparent la dixième conférence d'examen. Nous pensons également que l'universalisation du TNP est essentielle à la pérennité du régime de désarmement et de non-prolifération.

Le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires constitue un jalon important sur la voie d'un monde exempt d'armes nucléaires, et nous estimons qu'il complète et renforce le TNP. Nous sommes aussi très favorables à l'universalisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), laquelle requiert de tous les États, et en particulier ceux visés à l'annexe 2 du Traité, qu'ils signent ou ratifient le TICE.

Fervente partisane du multilatéralisme, l'Éthiopie réaffirme l'importance de la Conférence du désarmement, seule instance multilatérale de négociation sur le désarmement. Nous demandons l'ouverture de négociations sur de nouvelles mesures efficaces de désarmement nucléaire, en vue de parvenir à l'élimination complète des armes nucléaires et, notamment, sur une convention globale relative aux armes nucléaires. La Commission du désarmement nous semble également un tremplin important pour atteindre l'objectif du désarmement nucléaire.

L'Éthiopie souligne le rôle central des zones exemptes d'armes nucléaires dans la consolidation du TNP, ainsi que leur contribution aux initiatives de désarmement et de non-prolifération nucléaires dans toutes les régions du monde. À ce propos, nous nous sommes félicités de la tenue, en novembre 2019, de la première session de la Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, et nous attendons avec intérêt la deuxième session. Nous appelons toutes les parties prenantes à se mobiliser avec volontarisme et dans un esprit de compréhension mutuelle. Mon pays est également partie au Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique, qui réaffirme le statut de l'Afrique en tant que zone exempte d'armes nucléaires et protège le territoire africain, notamment en empêchant le stationnement de dispositifs explosifs nucléaires en Afrique et en interdisant leurs essais sur le continent. Nous restons attachés au Traité.

Ma délégation reconnaît l'importance des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et félicite l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) pour le rôle important qu'elle joue en veillant à ce que les États s'engagent à appliquer les accords de garanties et en fournissant une assistance et une coopération techniques afin d'exploiter pleinement les progrès scientifiques et

technologiques au service du développement socioéconomique. L'Éthiopie collabore étroitement avec l'AIEA en matière de radioprotection et de contrôle réglementaire des matières nucléaires, conformément aux lois nationales et internationales en vigueur, notamment les normes de sûreté de l'AIEA.

L'Éthiopie ne possède pas d'armes chimiques et condamne leur utilisation dans les termes les plus forts. En tant que signataire de la Convention sur les armes chimiques, nous travaillons en étroite collaboration avec l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et d'autres États afin de pleinement appliquer cette convention et d'encourager les initiatives de coopération nationales et régionales. Nous appuyons l'universalisation de la Convention et sa mise en œuvre intégrale.

Ma délégation reste profondément préoccupée par la prolifération des armes légères et de petit calibre dans de nombreuses régions du monde, notamment en Afrique. Dans notre sous-région, le trafic d'armes légères et de petit calibre attise les conflits, ce qui s'explique par la facilité d'accès à ces armes, leur coût relativement faible, leur simplicité technique et leur circulation aisée. L'Éthiopie continue de souffrir du trafic d'armes en raison de la porosité de ses frontières. Mon pays s'efforce de lutter contre ce problème en adoptant une nouvelle politique nationale et un nouveau cadre juridique afin de renforcer la coopération et la coordination entre les forces de l'ordre à tous les niveaux. À ce propos, ma délégation tient à souligner la nécessité de mettre en place une coopération et une assistance internationales, en plus des initiatives nationales de mise en œuvre.

Les progrès des technologies de l'information et des communications recèlent un immense potentiel pour le développement des États. Cependant, ils ont aussi offert aux acteurs non étatiques et à d'autres criminels de nouveaux moyens de manipuler ces outils pour nuire aux intérêts de tous les États, sans exception. Nous nous félicitons de l'attention accrue portée à la cybersécurité en vue d'affirmer la pertinence du droit international dans le cyberspace. Nous saluons également les avancées réalisées par le Groupe de travail à composition non limitée sur les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale. À cet égard, nous souhaitons souligner la nécessité de mettre en place des mesures de confiance, tant par une assistance technique que par des activités de renforcement des capacités, fournies à la demande des États et tenant compte des défis spécifiques auxquels sont confrontés les pays en développement.

Je voudrais conclure en réaffirmant l'engagement indéfectible de l'Éthiopie envers ses obligations internationales et conventionnelles et envers les résolutions de l'ONU couvrant les diverses questions liées au désarmement, en collaboration avec la communauté internationale.

**M<sup>me</sup> Theofili** (Grèce) (*parle en anglais*) : Je me joins aux autres orateurs pour vous féliciter à mon tour, Monsieur le Président, de votre prise de fonction. Je vous souhaite tout le succès possible dans cette tâche particulièrement difficile.

La Grèce s'associe pleinement à la déclaration faite par le représentant de l'Union européenne en sa qualité d'observateur (voir A/C.1/75/PV.2) et souhaite formuler certaines remarques supplémentaires à titre national.

Nous pensons que la dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) imprimera le rythme des futures négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire. L'approche équilibrée des trois piliers imbriqués du Traité constitue le fondement de nos négociations sur le désarmement nucléaire, la non-prolifération et les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. De notre point de vue, un appui continu au TNP se traduit par la conviction qu'il est possible d'instaurer un monde irrévocablement libéré des armes nucléaires, et ce, de manière vérifiable.

L'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) est appelée à jouer un rôle crucial à une jonction critique non seulement pour le TNP, sur la base des garanties prévues à l'article III dudit Traité, mais aussi pour l'architecture mondiale de non-prolifération qu'il sous-tend. Au-delà du Traité lui-même, la Grèce considère que la mise en œuvre rigoureuse des normes de sûreté de l'AIEA et de ses documents d'orientation en matière de sécurité nucléaire est essentielle. Nous estimons en outre que le renforcement de la confiance multinationale peut profiter des missions internationales d'assistance et d'évaluation par les pairs conduites par l'AIEA, telles que les missions d'examen intégré de l'infrastructure nucléaire et les évaluations des risques externes des sites, entre autres. La transparence et le respect des conclusions de tels rapports ne peuvent que contribuer à renforcer les mesures de confiance régionales et internationales. Nous encourageons vivement les États qui ont choisi d'intégrer l'énergie nucléaire dans leur bouquet énergétique à publier leurs rapports dans un esprit de transparence.

Dans un autre ordre d'idées, nous soulignons l'importance du nouveau Traité de réduction des armements stratégiques, dernier rempart d'une maîtrise bilatérale des armes nucléaires issue de l'époque de la guerre froide. La Grèce s'est jointe à d'autres pays pour encourager les deux parties au Traité à prendre les mesures nécessaires pour en proroger la mise en œuvre, car il reste une clef de voûte des architectures de sécurité européenne et internationale. En tant que membre de l'OTAN et de l'Union européenne, la Grèce est très favorable à un désarmement et une maîtrise des armements nucléaires vérifiables, efficaces et fondés sur des traités. Nous pensons que, en énonçant des restrictions globales sur les missiles balistiques intercontinentaux et les missiles balistiques lancés par sous-marins, le nouveau Traité de réduction des armements stratégiques établit un seuil fondamental pour les efforts de désarmement nucléaire. La dixième Conférence d'examen du TNP, qui se tiendra en 2021, sera l'occasion de tracer l'avenir du désarmement nucléaire.

La Grèce est attachée à une approche graduelle du désarmement nucléaire, qui se doit d'être efficace, vérifiable et irréversible. Nous pensons que la meilleure façon de progresser serait d'établir un traité interdisant la production de matières fissiles, associé à l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE). Dans ce contexte, nous exhortons les huit derniers États visés à l'annexe 2 à ratifier le TICE dès que possible. Ce traité, comme le concept de traité interdisant la production de matières fissiles, sont issus de la Conférence du désarmement, instrument crucial pour la paix et la sécurité internationales, auprès duquel la Grèce a présenté depuis longtemps une demande d'adhésion en tant que membre à part entière.

La quatre-vingt-quinzième session du Conseil exécutif de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), qui s'est tenue ce mois, a une nouvelle fois été assombrie par des tentatives visant à saper la crédibilité de l'Organisation en tant qu'institution technique objective chargée de faire respecter les dispositions de la Convention sur les armes chimiques. La Grèce appuie l'action du Secrétariat technique de l'OIAC et de l'Équipe d'enquête et d'identification. Nous avons également manifesté cet appui en contribuant au nouveau Centre pour la chimie et la technologie, qui dotera l'OIAC de capacités supplémentaires pour entreprendre des recherches essentielles à un niveau supérieur.

S'agissant de la Convention sur les armes biologiques, il sera important de renforcer sa crédibilité, en particulier à sa sixième conférence d'examen, prévue en 2021. L'abandon des armes biologiques constitue une norme universellement acceptée. Les récentes pandémies de maladies à virus Ebola et à coronavirus (COVID-19) ont démontré l'importance d'une collaboration étroite de la communauté internationale pour combattre les menaces biologiques. C'est pourquoi renforcer la capacité institutionnelle de la Convention sur les armes biologiques, ainsi que son aptitude à s'adapter aux dernières évolutions dans le domaine des sciences de la vie, garantira sa pertinence à long terme et la placera à nouveau au centre des discussions sur les armes de destruction massive.

Enfin, l'année écoulée a vu de nombreux faits nouveaux en matière de désarmement dans le domaine des armes classiques. Nous pensons que la poursuite des discussions relatives au cadre normatif et opérationnel qui permettra de relever les défis découlant de l'incorporation des technologies émergentes dans le domaine des systèmes d'armes létaux autonomes doit se fonder sur la mise en œuvre, au niveau national, des 11 principes directeurs convenus. Dans ce contexte, nous pensons que la Convention sur certaines armes classiques constitue le cadre approprié, étant donné qu'elle cherche à établir un équilibre entre la nécessité militaire et les préoccupations humanitaires.

Malgré les obstacles posés par les restrictions liées à la pandémie actuelle, nous devons tout mettre en œuvre pour relever les défis croissants dans le domaine du désarmement, de la non-prolifération et de la maîtrise des armements. Les périodes difficiles exigent des méthodes de travail innovantes, de la persévérance et de l'opiniâtreté. Nous sommes convaincus qu'avec vos conseils, Monsieur le Président, la Première Commission se montrera à la hauteur du défi qui consiste à instaurer un environnement mondial plus sûr.

**M<sup>me</sup> Wang** (Singapour) (*parle en anglais*) : Singapour vous félicite, Monsieur le Président, ainsi que les autres membres du Bureau, pour vos élections respectives.

Ma délégation s'associe aux déclarations faites par les représentants du Viet Nam, au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, et de l'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/75/PV.2), et souhaite ajouter les points suivants à titre national.

Premièrement, nous devons continuer d'affirmer et de consolider le régime international de désarmement et de non-prolifération nucléaires. Nous devons rétablir la confiance, respecter les engagements pris dans le cadre des accords de maîtrise des armements et de désarmement existants et élaborer ensemble des mesures pragmatiques afin de maintenir la sécurité internationale dans le cadre du droit international. À cette fin, Singapour compte sur la réussite de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), qui sera convoquée en janvier 2021 ou dès que la situation mondiale le permettra. Pierre angulaire du régime mondial de désarmement et de non-prolifération nucléaires, le processus du TNP doit conserver sa pertinence et sa crédibilité en engendrant des résultats tangibles.

Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires reste par ailleurs un outil essentiel pour faire progresser le désarmement et la non-prolifération nucléaire et instaurer la confiance mutuelle. Nous appelons tous les États Membres, en particulier les États visés à l'annexe 2 qui n'ont pas encore ratifié le Traité, à prendre des mesures concrètes pour permettre son entrée en vigueur. Il est grand temps, en outre, que nous réalisions des avancées à la Conférence du désarmement et autour du traité interdisant la production de matières fissiles. Nous espérons également que la session de la Commission du désarmement en 2021 sera couronnée de succès.

Au niveau régional, Singapour est favorable à la création de zones exemptes d'armes nucléaires, qui sont autant d'étapes concrètes vers un monde dépourvu d'armes nucléaires. Nous réaffirmons notre attachement à la zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est et nous espérons vivement poursuivre le dialogue avec les États dotés d'armes nucléaires en vue de leur adhésion, sans réserve, à son protocole. Nous saluons par ailleurs tous les efforts déployés pour parvenir à une paix véritable et durable dans un Moyen-Orient lui aussi exempt d'armes nucléaires. Nous appuyons fermement le rôle central de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) dans le maintien de la sûreté et de la sécurité nucléaires. Nous encourageons tous les États Membres à travailler avec l'AIEA, à respecter leurs engagements, à s'abstenir d'attiser les tensions et à redoubler d'efforts pour atteindre notre objectif commun d'un monde plus sûr pour tous.

Singapour concourt aussi aux efforts visant à prévenir une course aux armements dans l'espace. Nous réaffirmons notre engagement en faveur d'une utilisation

pacifique de l'espace et réaffirmons que toutes les activités liées à l'exploration et à l'exploitation de l'espace doivent être menées conformément au droit international et à la Charte des Nations Unies. Nous sommes impatients d'envisager des initiatives pratiques conçues pour assurer la sécurité et la viabilité de ce patrimoine mondial.

Deuxièmement, les États Membres doivent continuer à élaborer des normes internationales communes pour les transferts d'armes classiques, afin de mettre un terme au commerce illicite et de réglementer les stocks. Singapour a eu l'honneur, en 2019, de faire partie du Groupe d'experts gouvernementaux sur le Registre des armes classiques. Nous espérons pouvoir continuer à contribuer à ses travaux. La mise en œuvre intégrale du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects est cruciale pour les efforts visant à réduire la production, le trafic et le commerce illicites des armes légères et de petit calibre. Singapour exhorte tous les États Membres à œuvrer collectivement pour que la septième Réunion biennale aboutisse à un consensus.

Troisièmement, la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a montré à quel point les capacités numériques étaient cruciales pour le maintien des services essentiels. La cybersécurité permet de créer un cyberspace plus sûr et plus stable, dans lequel nous pouvons opérer en toute confiance et, ainsi, profiter des bienfaits d'un avenir numérique. La semaine internationale de Singapour sur le cyberspace, qui s'est tenue ce mois, a donné lieu à des échanges internationaux fructueux entre décideurs politiques, leaders d'opinion et experts du secteur sur des questions clefs, notamment le droit international, les normes de comportement responsable et l'élaboration de normes. Nous espérons que ces discussions contribueront aux discussions en cours à l'ONU, qui est la meilleure plateforme pour promouvoir un comportement responsable des États dans le cyberspace, mettre en œuvre des mesures de confiance et coordonner les efforts de renforcement des capacités. À cet égard, ma délégation continuera de participer de manière constructive au Groupe de travail à composition non limitée sur les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale et au Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les moyens de favoriser le comportement responsable des États dans le cyberspace dans le contexte de la sécurité internationale. Nous

attendons avec intérêt de travailler avec tous nos collègues pour parvenir à des résultats concrets et à un système multilatéral fondé sur des règles communes dans le cyberspace.

Singapour reste pleinement engagée en faveur d'un monde exempt d'armes nucléaires. Centre de transbordement d'envergure, mon pays prend très au sérieux ses obligations en matière de non-prolifération et de désarmement. Singapour est pleinement déterminée à appliquer toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment pour empêcher le trafic d'armes de destruction massive. Ma délégation se réjouit de travailler avec tous les États Membres afin d'assurer le succès de la présente session.

**M<sup>me</sup> Baghirova** (Azerbaïdjan) (*parle en anglais*) : Nous souhaitons nous joindre aux autres orateurs pour vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que les membres du Bureau, pour votre élection. Vous pouvez compter sur le plein appui et la coopération de notre délégation.

L'Azerbaïdjan s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/75/PV.2) et, à titre national, nous voudrions ajouter les remarques suivantes.

La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et ses répercussions dévastatrices persistent dans le monde entier, nous obligeant toutes et tous à adapter nos méthodes de travail habituelles en fonction des circonstances changeantes. Nous apprécions les efforts déployés pour assurer le bon fonctionnement de la Première Commission, enceinte importante pour débattre ouvertement des questions liées au désarmement et des menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales. Les défis auxquels le monde est confronté continuent d'affecter des millions de personnes, d'intensifier l'instabilité et d'éroder la confiance. En ces temps difficiles, il importe tout particulièrement de réaffirmer notre attachement commun aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et aux principes et normes du droit international, afin de préserver et de maintenir la paix et la sécurité internationales.

Au début des années 90, l'Arménie a eu recours à la force militaire contre l'Azerbaïdjan afin de réaliser son projet, ourdi de longue date, de s'emparer de notre territoire. Minutieusement préparée, cette agression lui a permis de saisir une part importante de mon pays, dont le Haut-Karabakh, sept districts adjacents et plusieurs exclaves. Ces territoires, devenus une sorte de

zone grise en dehors du champ d'application des traités internationaux, y compris les mesures de confiance et de sécurité et les mécanismes de maîtrise des armements, sont sous occupation arménienne depuis 28 ans. Cette guerre a coûté la vie à des dizaines de milliers de personnes et considérablement endommagé les infrastructures et biens civils en Azerbaïdjan. Les territoires occupés ont fait l'objet d'un nettoyage ethnique de tous les Azerbaïdjanais, et plus de 1 million de personnes ont été contraintes de quitter leur foyer.

Associée à la politique délibérée de l'Arménie conçue pour faire dérailler le processus de paix, à ses déclarations incendiaires et bellicistes et à ses provocations constantes sur le terrain, notamment les attaques d'avril 2016 et de juillet 2020, l'incursion d'un groupe de sabotage et de reconnaissance sur le territoire de l'Azerbaïdjan en août, ainsi que des actions visant à modifier intentionnellement le caractère démographique, culturel et physique des territoires azerbaïdjanais occupés, n'ont laissé aucun doute sur l'objectif ultime de l'Arménie, à savoir consolider son occupation et parvenir à l'annexion de ces territoires azerbaïdjanais, sous couvert d'un cessez-le-feu et d'un processus de paix.

L'absence de réaction adéquate de la part de la communauté internationale face aux provocations, aux actes agressifs et aux activités illégales de l'Arménie, de même que le deux poids, deux mesures et la sélectivité en ce qui concerne les obligations et engagements universellement reconnus découlant du droit international, n'ont fait que contribuer au sentiment d'impunité de l'Arménie, qui se croit tout permis. En ce moment même, les conséquences néfastes de ces violations flagrantes sont manifestes sur la ligne de front. L'Arménie utilise des armes et des équipements militaires qu'elle transfère illégalement vers les territoires occupés, où elle les accumule afin de poursuivre son agression contre l'Azerbaïdjan. Les forces armées arméniennes font subir des bombardements intensifs aux principales villes d'Azerbaïdjan, dont Yevlakh, Goranboy, Beylaqan, Tartar, Barda, Aghdam et Aghjabadi, ainsi qu'à des infrastructures civiles critiques d'importance régionale situées loin de la zone de combat. Elles n'ont pas non plus épargné les installations civiles telles que les hôpitaux, les centres médicaux, les bâtiments scolaires, les jardins d'enfants et les cimetières.

En conséquence de l'attaque armée de l'Arménie, qui a débuté le 27 septembre et se poursuit toujours, 47 civils azerbaïdjanais, dont des enfants et des personnes âgées, ont été tués, 222 civils ont été hospitalisés

pour diverses blessures, et plus de 1 669 maisons, 84 immeubles d'habitation et 301 installations civiles ont été détruits. Pour repousser l'agression militaire de l'Arménie et assurer la sécurité des civils et des zones résidentielles densément peuplées au cœur des territoires azerbaïdjanais internationalement reconnus, nos forces armées prennent des mesures contre-offensives dans le cadre de notre droit à la légitime défense et dans le plein respect du droit international humanitaire. L'Azerbaïdjan agit sur son sol souverain et prend des mesures adéquates et proportionnées pour repousser une menace imminente contre sa souveraineté, son intégrité territoriale et la sécurité de sa population.

Le Ministère azerbaïdjanais de la défense a indiqué que les forces armées arméniennes utilisaient des missiles tactiques Tochka-U, des missiles balistiques Scud, des lance-roquettes multiples, notamment Smerch, Uragan et Grad, ainsi que d'autres pièces d'artillerie lourde, pour viser des zones résidentielles densément peuplées et d'autres biens de caractère civil en Azerbaïdjan. Le mépris affiché par l'Arménie pour les règles universelles de comportement civilisé n'a rien de surprenant. Les informations rapportées et preuves réunies indiquent que ce pays fait une utilisation intensive de méthodes de guerre et d'armes de destruction massive interdites par le droit international, telles que les bombes à sous-munitions. Les preuves recueillies avant et pendant les hostilités indiquent clairement que l'Arménie recrute activement des combattants terroristes étrangers et des mercenaires pour combattre l'Azerbaïdjan. À cette fin, les organisations de la diaspora arménienne opérant dans divers pays sous l'apparence d'organisations caritatives et non gouvernementales collectent des fonds et des moyens matériels dans le but de financer les activités terroristes et d'appuyer l'agression de l'Arménie et les attaques des forces armées arméniennes contre la population civile en Azerbaïdjan. Selon les médias internationaux, des milliers d'Arméniens de souche provenant de divers pays, dont le Liban, la Grèce et la France, sont déjà arrivés dans la zone de conflit ou sont en cours de déploiement.

Malgré le cessez-le-feu humanitaire convenu pendant la réunion entre les Ministres des affaires étrangères de l'Azerbaïdjan et de l'Arménie à Moscou le 9 octobre, sous la médiation de la Fédération de Russie, et entré en vigueur le 10 octobre à minuit, afin d'échanger les prisonniers de guerre et les corps des défunts, les forces armées arméniennes ont continué à attaquer les zones densément peuplées et les positions des forces armées azerbaïdjanaises. Immédiatement après

l'instauration du cessez-le-feu humanitaire, les forces armées arméniennes ont tiré sur les districts azerbaïdjanais d'Aghdam et de Tartar, ont tenté une attaque en direction de Hadrou et de Jebrayil et ont soumis la ville de Mingechevir à une attaque de missiles.

Dans la nuit du 11 octobre, un immeuble d'habitation situé dans le centre de Ganja, à environ 40 kilomètres de la ligne de front, a de nouveau été la cible d'une attaque de missiles des forces armées arméniennes, au moyen de missiles balistiques de type Scud, qui ont un énorme pouvoir de destruction. La frappe a été effectuée depuis le district de Vardenis, en Arménie, contre des civils azerbaïdjanais situés au-delà de la zone de combat. Le missile a complètement détruit l'immeuble d'habitation, dont les habitants sont restés coincés sous les décombres. Dix civils ont été tués, dont quatre femmes, et 34 civils ont été gravement blessés, dont 16 femmes et six enfants. Trois de ces enfants ont perdu leurs deux parents. L'attaque n'était rien d'autre qu'un acte de terrorisme commis contre des civils innocents, révélant une fois de plus le vrai visage de l'Arménie. Aujourd'hui, l'Arménie a lancé une attaque de missiles sur la région d'Ordoubad, au Nakhitchevan.

La République d'Azerbaïdjan condamne fermement ces actes d'agression de la part de l'Arménie et appelle l'ONU, ses États Membres et la communauté internationale dans son ensemble à prendre des mesures déterminées pour contraindre l'agresseur, l'Arménie, à se conformer au droit international et à rendre des comptes. Les actes d'agression de l'Arménie contre l'Azerbaïdjan constituent une violation flagrante des normes et principes fondamentaux du droit international et du droit international humanitaire, ainsi que des résolutions 822 (1993), 853 (1993), 874 (1993) et 884 (1993) du Conseil de sécurité, qui exigent le retrait immédiat, complet et inconditionnel des forces armées arméniennes des territoires occupés de l'Azerbaïdjan.

Les attaques menées par l'Arménie contre des civils, les meurtres qu'elle commet et les blessures qu'elle inflige à des civils, ainsi que ses attaques qui nuisent de manière indiscriminée et disproportionnée aux civils et aux biens de caractère civil en Azerbaïdjan, constituent des crimes de guerre au regard du droit international humanitaire, crimes dont l'Arménie doit répondre pleinement et qui engagent la responsabilité pénale individuelle de leurs auteurs. La nation azerbaïdjanaise a été suffisamment patiente pendant l'occupation continue de ses territoires, et plaçait tous ses espoirs dans un changement de mentalité du régime arménien actuel,

notamment avec le soutien du Groupe de Minsk de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe. Malheureusement, ces attentes ne se sont pas concrétisées, et nous ne voyons pas d'autre moyen de rétablir l'intégrité territoriale violée de l'Azerbaïdjan. La nation azerbaïdjanaise, comme de nombreux autres pays dans le monde, ne cherche pas à prendre de terres à ses voisins, mais elle ne cédera pas un pouce de ses propres terres à qui que ce soit.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : J'invite maintenant la Commission à visionner une déclaration préenregistrée du représentant du Japon.

*Une déclaration vidéo préenregistrée est diffusée dans la salle de conférence.*

**Le Président** (*parle en espagnol*) : J'invite maintenant la Commission à visionner une déclaration préenregistrée du représentant de la France.

*Une déclaration vidéo préenregistrée est diffusée dans la salle de conférence.*

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je donne à présent la parole à la représentante de la Hongrie, qui va présenter le projet de résolution A/C.1/75/L.52.

**M<sup>me</sup> Balázs** (Hongrie) (*parle en anglais*) : Je voudrais me joindre aux orateurs précédents et vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection. Vous pouvez être assuré du plein appui de ma délégation dans la conduite des travaux de la Première Commission, notamment dans le cadre des restrictions que nous avons dû adopter en raison de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

La Hongrie s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Union européenne en sa qualité d'observateur (voir A/C.1/75/PV.2). Je limiterai dès lors mon intervention à quelques remarques formulées à titre national.

En plus des effets négatifs liés à la détérioration de notre environnement sécuritaire, nous sommes aujourd'hui confrontés aux répercussions de la pandémie de COVID-19. La complexité de la situation actuelle en matière de sécurité s'illustre bien dans l'incertitude entourant l'éventuelle prorogation du nouveau Traité de réduction des armements stratégiques et dans les multiples violations de la Convention sur les armes chimiques (CIAC) observées dans diverses parties du monde. Simultanément, la pandémie a également exercé une pression sur l'architecture de maîtrise des armements, de désarmement et de non-prolifération. Dans

ces circonstances difficiles, il est encore plus crucial de redoubler d'efforts pour éviter toute nouvelle érosion de cette architecture et réaliser des progrès tangibles dans ce domaine.

La Hongrie a contribué à ces efforts cette année en soutenant quatre actions du Programme de désarmement du Secrétaire général : l'action 4, relative à l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) ; l'action 8, qui vise à développer la vérification du désarmement nucléaire ; l'action 11, sur l'élaboration d'un cadre permettant d'agir en cas d'utilisation d'armes biologiques ; et l'action 31, qui cherche à instaurer un climat de responsabilité et à encourager le respect des nouvelles normes dans le cyberspace. C'est pour nous un privilège que d'avoir rejoint le groupe de pays appuyant le Programme de désarmement, et nous encourageons tous les États à prendre part à la réalisation de ses objectifs.

Cette année marque le cinquantième anniversaire du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), qui reste non seulement la pierre angulaire du régime mondial de non-prolifération nucléaire, mais aussi le seul cadre réaliste dont nous disposons pour le désarmement nucléaire. Afin de préserver et renforcer l'intégrité du Traité, nous devons améliorer la mise en œuvre de ses trois piliers.

En ce qui concerne le désarmement nucléaire, nous devrions nous concentrer sur les domaines où il existe un terrain d'entente. Seul un processus inclusif et progressif, qui consiste en des étapes concrètes et pratiques et qui mobilise les États dotés d'armes nucléaires, peut produire des résultats tangibles. L'une de ces étapes est l'entrée en vigueur du TICE, car il ne peut y avoir de véritable désarmement ou non-prolifération nucléaire sans une interdiction complète et totale des essais nucléaires. Une autre étape indispensable vers un monde exempt d'armes nucléaires est l'interdiction de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires et autres dispositifs explosifs nucléaires. La mise en place de mécanismes de vérification efficaces est un autre élément essentiel de cette approche progressive, et la Hongrie a donc présenté ses vues sur le rapport du premier Groupe d'experts gouvernementaux des questions de vérification du désarmement nucléaire (A/74/90). Puisqu'il existe un besoin évident de poursuivre les travaux dans ce domaine, nous sommes également prêts à participer aux travaux du nouveau Groupe d'experts gouvernementaux. La Hongrie prend également une part active aux activités

du Partenariat international pour la vérification du désarmement nucléaire, en se concentrant sur les aspects techniques de la vérification et le renforcement des capacités qu'elle requiert. Nous ne doutons pas que l'initiative intitulée « Créer un environnement propice au désarmement nucléaire », à laquelle nous participons également, ajoutera une nouvelle pierre à l'édification conjointe d'un monde exempt d'armes nucléaires.

La lutte contre le risque de prolifération des armes nucléaires est une autre fonction essentielle du TNP et, dans ce domaine, le système de garanties complètes de l'Agence internationale de l'énergie atomique joue un rôle crucial. S'agissant des questions de non-prolifération régionale, la Hongrie rejoint la position résolue de la communauté internationale visant une dénucléarisation complète, irréversible et vérifiable de la péninsule coréenne. Nous appuyons également les efforts internationaux conçus pour garantir la nature exclusivement pacifique du programme nucléaire iranien. Nous pensons que, même si le Plan d'action global commun n'est pas parfait, il s'est révélé déterminant pour répondre aux préoccupations liées au programme nucléaire.

La résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité oblige tous les États à s'abstenir d'apporter un appui, quelle qu'en soit la forme, à des acteurs non étatiques qui tenteraient d'accéder à des armes de destruction massive. Fervent partisane de la résolution 1540 (2004), la Hongrie contribue régulièrement aux examens approfondis de son application. Cette année, nous avons tenu des consultations informelles avec le Groupe d'experts du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) dans le cadre du processus de mise à jour de notre matrice, qui sera bientôt mise en ligne sur le site Web de la Commission.

La Hongrie reconnaît que tous les États parties au TNP jouissent d'un droit inaliénable à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Nous sommes fermement convaincus que la sûreté et la sécurité nucléaires sont favorables aux utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et contribuent à ce qu'elle conserve une image publique positive. C'est pourquoi, depuis plus de deux ans, nous sommes l'organisateur du Groupe de contact sur la sécurité nucléaire. Nous accueillerons dans ce cadre la prochaine réunion plénière de l'Initiative mondiale de lutte contre le terrorisme nucléaire.

Nous devons garantir l'intégrité de la CIAC et son respect total, ainsi que celui du Protocole de Genève de 1925, et nous devons soutenir à cette fin les efforts de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques.

Les récentes violations répétées de la CIAC sont un grave sujet de préoccupation. La Hongrie condamne tout emploi de ces armes et croit fermement que les responsables doivent répondre de leurs actes.

La Hongrie attache une importance particulière à la cybersécurité. Nous considérons donc que les résolutions 73/266 et 73/27, portant création respectivement du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les moyens de favoriser le comportement responsable des États dans le cyberspace dans le contexte de la sécurité internationale et du Groupe de travail à composition non limitée sur les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale, sont des étapes importantes dans la lutte contre les menaces que recèle l'utilisation des technologies de l'information et de la communication. En tant que membre d'un groupe de pays partageant les mêmes idées, nous préconisons d'envisager la création, au sein de l'ONU, d'une enceinte permanente et inclusive qui permettrait de mettre un terme aux discussions parallèles. Étant donné que les organisations régionales ont également un rôle important à jouer dans les discussions relatives à la cybernétique, la Hongrie, par l'intermédiaire de son représentant permanent auprès de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), et en tant que Présidente en exercice du groupe de travail informel de l'OSCE sur la cybersécurité depuis 2017, soutient les efforts promouvant une coopération plus étroite et des consultations régulières entre les formats de l'ONU compétents et les organisations régionales concernées.

Mon pays est fermement convaincu que la Commission du désarmement peut apporter une contribution importante aux travaux des Nations Unies en matière de désarmement et de non-prolifération. Nous appuyons pleinement tous les efforts déployés pour permettre à la Commission de reprendre ses travaux en 2021, après une interruption de deux ans. Nous avons été déçus que la décision relative à la Commission du désarmement, fondée sur le consensus, ait dû être mise aux voix l'an dernier. Nous espérons que cette année, nous pourrions revenir à une adoption par consensus. À cet égard, nous apprécions vivement les consultations et la coopération étroites avec le Secrétariat et la délégation australienne ces deux dernières années. Nous entendons également apporter tout notre concours à la prochaine présidence de la Commission du désarmement.

La Hongrie est elle aussi d'avis que les armes légères et de petit calibre continuent de présenter une menace sérieuse pour la paix et la sécurité internationales.

Nous pensons que le Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects est l'un des outils les plus universels et les plus importants pour nos efforts mondiaux contre ces menaces. En ce qui concerne les armes légères et de petit calibre, la question des munitions ne saurait être ignorée, car sans vent, les cerfs-volants ne volent pas et, de la même manière, sans réserve de munitions, les armes ne tuent pas. La stabilité et la sécurité des Balkans occidentaux étant une priorité cruciale pour la Hongrie, nous avons décidé de faire don d'un montant total de 250 000 euros à des programmes prévus par l'OSCE pour aider à lutter contre le trafic d'armes légères et de petit calibre et les stocks de munitions classiques en Bosnie-Herzégovine et au Monténégro.

Pour terminer, je voudrais confirmer que, suivant la pratique des années précédentes, la Hongrie a préparé un projet de résolution (A/C.1/75/L.52) sur la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction, pilier fondamental des efforts de la communauté internationale contre la prolifération des armes de destruction massive. En tant qu'unique auteur du projet de résolution, la Hongrie a pour priorité de préserver le consensus, qui est encore plus important cette année, avant la prochaine Conférence d'examen des parties à la Convention. Compte tenu des circonstances spéciales actuelles liées à la pandémie, dans lesquelles les consultations informelles en présentiel ne peuvent être tenues, nous avons limité au minimum requis les changements du projet de résolution. Outre les mises à jour techniques, les modifications reflètent les décisions prises à la précédente Conférence des États parties concernant les questions financières, ainsi que les dispositions prises pour la prochaine Conférence d'examen et son comité préparatoire. Le projet de résolution reflète également le fait que la conférence des États parties prévue en 2020 a été reportée à 2021 en raison de la pandémie. Nous espérons que le projet de résolution sera à nouveau adopté par consensus, comme cela a été le cas chaque année jusqu'ici.

**M. Ja'afari** (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que les autres membres du Bureau, pour votre élection à la direction des travaux de la Première Commission. Je tiens à vous assurer de l'engagement de ma délégation à coopérer avec vous pour que la présente session soit un succès.

La délégation syrienne s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/75/C.1/PV.2).

L'arsenal d'armes nucléaires, chimiques et biologiques d'Israël reste la plus grande menace pour la paix et la sécurité au Moyen-Orient et compromet depuis des décennies le régime de désarmement et de non-prolifération. Bien que la plupart des États Membres de l'ONU aient appelé Israël à adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en tant que partie non nucléaire, ce pays est resté intransigeant, profitant de l'appui des États-Unis, du Royaume-Uni, de la France, du Canada, de l'Allemagne et d'autres États Membres qui parrainent ses programmes nucléaires, militaires et d'armes biologiques et chimiques. Ces États ont même contribué à mettre au point et à promouvoir ces programmes, et soutiennent Israël lorsqu'il refuse d'appliquer les résolutions pertinentes de l'ONU sur la non-prolifération des armes nucléaires. C'est apparu clairement dans les mesures prises par les États-Unis, le Royaume-Uni et le Canada pour que la Conférence des Parties chargée d'examiner le TNP en 2015 soit un échec. Ces actions ont encouragé Israël à continuer de défier la volonté de la communauté internationale et à refuser d'adhérer au Traité et à d'autres conventions sur les armes de destruction massive. Israël a cherché à renforcer son arsenal d'armes de destruction massive et de leurs vecteurs. Le pays a également refusé de participer à la première session de la Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, qui s'est tenue à New York en novembre 2019.

En revanche, il est notoire que mon pays est partie au TNP depuis 1968, signataire de la Convention sur les armes biologiques depuis 1972 et partie à la Convention sur les armes chimiques depuis 2013. Mon pays s'est également félicité de la convocation de la Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires, et a participé à ses travaux aux côtés d'autres pays de la région. Avec Israël, les États-Unis, État doté d'armes nucléaires et dépositaire du TNP, ont refusé de participer à cette conférence, démontrant ainsi que ces deux pays rejettent la possibilité d'instaurer un Moyen-Orient exempt d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive et prouvant leur hypocrisie, comme nous l'avons toujours affirmé.

Fin 2003, durant son mandat au Conseil de sécurité, mon pays a joint le geste à la parole en soumettant un projet de résolution (S/2003/1219, annexe) visant à créer

au Moyen-Orient une zone exempte de toutes armes de destruction massive, en particulier d'armes nucléaires. Toutefois, à l'époque, la délégation des États-Unis avait menacé d'opposer son veto si les membres étaient appelés à voter sur ce texte. Le projet de résolution syrien est dès lors demeuré à l'état de tirage en bleu et est, encore aujourd'hui, relégué dans les archives du Conseil de sécurité. À cet égard, mon pays appelle une fois de plus les États Membres à œuvrer pour débarrasser le Moyen-Orient des armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive. Nous demandons également que des pressions soient exercées sur Israël pour l'obliger à rejoindre le TNP en tant qu'État non doté d'armes nucléaires, et à placer toutes ses installations et activités nucléaires sous la supervision de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Mon pays condamne à nouveau fermement tout emploi d'armes de destruction massive, y compris d'armes chimiques, quels qu'en soient les auteurs, le lieu ou les circonstances. Nous insistons sur le fait que nous n'avons pas utilisé et n'utiliserons jamais d'armes chimiques, et que nous n'en possédons pas. La Syrie a rejoint la Convention sur les armes chimiques en 2013 et s'est acquittée de ses obligations à ce titre, malgré les conditions difficiles auxquelles nous sommes confrontés et les défis considérables posés par le terrorisme, l'occupation de notre territoire, les agressions, les vols et les pillages.

Dans son rapport au Conseil de sécurité de juin 2014 (voir S/2014/444, annexe), M<sup>me</sup> Sigrid Kaag, Coordonnatrice spéciale de la Mission conjointe de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et de l'Organisation des Nations Unies chargée du démantèlement du programme d'armes chimiques de la République arabe syrienne, a confirmé que la République arabe syrienne s'était acquittée de toutes ses obligations et que ses stocks de ces armes avaient été détruits à bord du *MV Cape Ray*, navire des États-Unis, et d'autres vaisseaux. L'OIAC a également confirmé et supervisé la destruction de tous les sites de production d'armes chimiques en Syrie. Mon pays poursuit sa coopération avec le Secrétariat technique de l'OIAC et l'Équipe d'évaluation des déclarations en vue de résoudre toutes les questions en suspens, qui ont été longuement discutées, et clôt ce dossier une fois pour toutes.

La coopération de la Syrie à cet égard s'est heurtée à des efforts incessants des pays occidentaux pour faire de la Syrie une cible politique, en promouvant des

mécanismes illégaux, tels que l'Équipe d'enquête et d'identification, qui vont à l'encontre des dispositions de la Convention sur les armes chimiques. L'Administration des États-Unis a également soumis au Conseil de sécurité un projet de résolution provocateur destiné à répandre des mensonges, à exercer une pression supplémentaire sur la Syrie et à la menacer, démontrant une fois de plus son recours aux deux poids, deux mesures sur la question des armes chimiques, d'autant que les États-Unis sont le seul État partie à la Convention sur les armes chimiques à posséder d'importants stocks de ces armes depuis la Seconde Guerre mondiale, et à refuser de les détruire.

Mon pays a adressé plus de 200 lettres au Secrétaire général, au Conseil de sécurité, à l'OIAC, au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) et à d'autres comités contre le terrorisme. Ces lettres comportaient des informations précises sur la possession d'armes chimiques toxiques par des organisations terroristes et sur leur emploi contre des civils et des militaires, avec l'appui des services de renseignement de gouvernements notoires. Ces gouvernements ont fourni à des organisations terroristes telles que l'État islamique d'Iraq et du Levant et le Front el-Nosra des agents chimiques toxiques qui ont été soit employés en tant que tels, soit utilisés pour monter de toutes pièces leur prétendue utilisation, en coopération avec le groupe terroriste connu sous le nom de Casques blancs, bras médiatique du Front el-Nosra, en les photographiant et en les filmant, ainsi qu'en les utilisant pour porter des accusations contre le Gouvernement syrien, et justifier ainsi tout acte d'agression, tripartite ou individuel, contre mon pays par des gouvernements occidentaux qui lui sont hostiles.

Le 10 décembre 2012, nous avons également adressé au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité une lettre (A/67/628), dans laquelle il était fait référence à un article du journal turc *Yurt* concernant la fabrication d'armes chimiques par le groupe terroriste du Front el-Nosra, et les essais d'agents chimiques toxiques qu'il avait effectués sur des lapins dans des laboratoires de la ville turque de Gaziantep. Nous avons aussi informé l'ONU, dans une lettre officielle publiée sous la cote S/2014/195, d'un terroriste syrien nommé Haitham Qassab, qui avait transporté des substances chimiques de la Libye vers la Turquie à bord d'un avion de ligne, pour le compte de l'organisation terroriste baptisée Ahrar el-Cham, qui opère actuellement à Edleb. Le 31 mai 2013, les autorités turques ont libéré ce terroriste alors qu'il avait été appréhendé en Turquie en possession de deux litres de gaz sarin.

Nous demandons aux États Membres et à l'OIAC de se garder de politiser le rôle technique délicat de l'OIAC, et de remédier à toutes les lacunes et à tous les graves manquements constatés dans son travail, qui sapent son prestige et sa crédibilité.

**M. Mahmaminov** (Tadjikistan) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis, Monsieur le Président, de vous féliciter pour votre accession à la présidence de la Première Commission. Nous vous souhaitons, ainsi qu'à tous ici, beaucoup de succès à la présente session. Je tiens également à remercier les autres membres du Bureau et le secrétariat de la Première Commission pour leur appui et leur coopération.

Nous nous associons à la déclaration faite par le représentant de la République kirghize au nom des États parties au Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale (voir A/C.1/75/PV.2).

Le Tadjikistan attache une grande importance à la poursuite du renforcement du régime de désarmement et de non-prolifération, ainsi qu'à la création de zones exemptes d'armes nucléaires. Afin de consolider le régime de non-prolifération et de garantir la sécurité régionale, mon pays, avec la République du Kazakhstan, la République kirghize, l'Ouzbékistan et le Turkménistan, a créé une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale. Nous sommes fermement convaincus que la création de telles zones est cruciale pour promouvoir le désarmement et la non-prolifération nucléaires, ainsi que la paix et la sécurité, dans la région et dans le monde. À cet égard, nous estimons que le Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale est tout à fait conforme aux efforts déployés par les pays de la région pour prévenir la prolifération des armes nucléaires, promouvoir la sécurité régionale, resserrer la coopération entre les États et garantir l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Nous encourageons les autres États et régions à suivre notre exemple. À ce propos, nous nous sommes félicités de la tenue à New York, en novembre 2019, de la première session de la Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive.

La menace de prolifération nucléaire reste une source de vives préoccupations. C'est la raison pour laquelle le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) demeure sans conteste une pierre angulaire de l'architecture internationale de sécurité et du régime mondial de non-prolifération ; c'est aussi pourquoi l'incapacité à parvenir à son universalisation érode

considérablement l'intégrité du régime de désarmement. Nous estimons dès lors que la prochaine Conférence des Parties chargée d'examiner le TNP sera une excellente occasion de renouveler nos engagements en faveur de la mise en œuvre de ce traité international historique. Le Tadjikistan partage l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires, et il estime qu'aucun mécanisme de désarmement nucléaire ne pourra être efficace tant que toutes les parties prenantes concernées, en particulier les États dotés d'armes nucléaires, n'y adhèrent pas. Dans ce contexte, nous demandons la mise en œuvre des dispositions du TNP, ainsi que l'application rapide du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

Nous attachons beaucoup d'importance à la mise en œuvre effective de la Convention d'Ottawa sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction. À cet égard, nous demandons instamment que l'Asie centrale soit libérée de la menace que représentent les mines, et que la coopération dans le domaine du déminage humanitaire soit renforcée. Le Tadjikistan soutient le rôle de premier plan joué par l'ONU dans la lutte contre le commerce illicite des armes légères et de petit calibre et accorde une grande importance à la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, qui constitue le principal mécanisme multilatéral de lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre.

Les technologies de l'information et des communications (TIC) offrent d'énormes possibilités de développement économique, politique et social, notamment pour la réalisation des objectifs de développement durable dans le monde entier. Nous saluons le rôle prépondérant joué par l'Organisation des Nations Unies dans la promotion du dialogue entre les États Membres dans ce domaine. Le Tadjikistan se félicite du lancement du processus de négociation sous la forme du Groupe de travail à composition non limitée sur les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale et du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les moyens de favoriser le comportement responsable des États dans le cyberspace dans le contexte de la sécurité internationale, qui vise à donner à tous les États Membres de l'ONU la possibilité de participer, d'exprimer leurs points de vue et d'étendre leur coopération pour ce qui a trait au volet sécurité internationale des TIC.

Pour conclure, je tiens à réaffirmer que le Tadjikistan est convaincu des avantages du multilatéralisme et du rôle central de l'ONU en tant que principal cadre universel pour parvenir à un consensus sur des questions clefs, en particulier le désarmement et la sécurité internationale.

**M<sup>me</sup> Tzerova** (Bulgarie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre accession à la présidence de la Première Commission, et vous assurer que ma délégation appuie sans réserve les efforts que vous déployez pour mener à bien nos travaux.

La République de Bulgarie s'associe à la déclaration faite par l'Union européenne (voir A/C.1/75/PV.2). Je voudrais également souligner plusieurs éléments à titre national.

Cette année, la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a généré de nouvelles complications dans des instances qui se trouvaient déjà dans des impasses et pâtissaient de violations et d'un manque de consensus, notamment en ce qui concerne le régime international de non-prolifération et de désarmement. Aujourd'hui plus que jamais, nous avons besoin d'un engagement actif et d'efforts collectifs concertés afin de préserver et d'exploiter les réalisations du système mondial fondé sur des règles dans ce domaine. À cet égard, nous devons poursuivre nos efforts pour améliorer et moderniser les mécanismes de désarmement. Dans le cadre de sa présidence de la Conférence du désarmement en 2021, la République de Bulgarie tentera de trouver un terrain d'entente entre les membres de la Conférence afin de préserver la pertinence de cet organe majeur et de lui permettre de s'acquitter à nouveau de son mandat.

La COVID-19 nous a contraints à reporter la dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Nous ne devons cependant pas remettre à plus tard l'intégralité de notre engagement en faveur de la mise en œuvre et de l'universalisation du TNP. Alors que nous célébrons le cinquantième anniversaire de l'entrée en vigueur de ce traité, ainsi que le vingt-cinquième anniversaire de sa prorogation pour une durée indéterminée, nous devons en rappeler la pertinence et la validité en tant que pierre angulaire du régime mondial de non-prolifération nucléaire, fondement essentiel de la poursuite du désarmement nucléaire et cadre principal de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Si nous souscrivons fermement à l'objectif

ultime d'un monde exempt d'armes nucléaires, nous pensons que cet objectif ne peut être atteint que dans le cadre du TNP, en particulier de son article VI, et par la voie d'une approche progressive et globale qui tienne compte des considérations de sécurité et soit fondée sur la confiance mutuelle. Nous ne devons donc ménager aucun effort pour garantir le succès de la dixième Conférence d'examen, quel que soit le moment auquel elle aura lieu.

L'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) est un autre élément essentiel dans l'avènement d'un monde exempt d'armes nucléaires. Plus de 20 ans après l'ouverture du Traité à la signature, nous avons toujours besoin d'un effort de la part de la communauté internationale pour assurer son entrée en vigueur. La Bulgarie, qui est un État visé à l'annexe 2, fait partie de ceux qui ont signé et ratifié le TICE. Une fois en vigueur, il constituera une interdiction mondiale juridiquement contraignante des explosions nucléaires de toute sorte. Nous appelons donc tous les États qui ne l'ont pas encore fait à signer et à ratifier le TICE sans plus tarder. Cela vaut tout particulièrement pour la République populaire démocratique de Corée, dont l'annonce de la fin de tout moratoire sur les essais nucléaires ainsi que ses lancements répétés de missiles balistiques continuent de représenter une menace pour la sécurité et la stabilité régionales et internationales. Nous exhortons la République populaire démocratique de Corée à s'engager sans plus tarder dans des négociations sérieuses en vue d'abandonner ses programmes nucléaires et de missiles balistiques de manière complète, vérifiable et irréversible et d'instaurer une paix durable dans la péninsule coréenne.

La République de Bulgarie appuie résolument la mise en œuvre et la préservation du Plan d'action global commun en tant qu'élément clef du dispositif mondial de non-prolifération qui contribue à réduire les risques pesant sur la sécurité régionale et mondiale. Nous considérons la déclaration commune du Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et de l'Iran, datée du 26 août, comme une avancée positive vers la clarification des questions en suspens concernant la mise en œuvre par l'Iran de son accord de garanties généralisées. Dans le même temps, nous sommes profondément préoccupés par le non-respect systématique, par l'Iran, des principaux engagements énoncés dans le Plan d'action global commun. Le retour au respect intégral de l'accord nucléaire est la condition préalable à l'apaisement des tensions et à la préservation du Plan d'action.

Dans le contexte actuel de tensions internationales, la Bulgarie partage les préoccupations relatives à la détérioration continue de l'architecture mondiale de maîtrise des armements. À la suite de l'expiration, l'année dernière, du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire en raison de son non-respect par la Fédération de Russie, nous espérons que le dialogue actuellement engagé entre les États-Unis et la Fédération de Russie aboutira à la prorogation du nouveau Traité de réduction des armements stratégiques au-delà de 2021, ainsi qu'à d'autres accords de maîtrise des armements couvrant tous les types d'armes nucléaires et comportant des mesures de vérification efficaces et efficientes. À cet égard, nous encourageons la Chine à se joindre aux futures discussions.

En tant que membre du Conseil exécutif de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) pour la période 2019-2021, la République de Bulgarie n'a ménagé aucun effort pour préserver l'application intégrale et effective de la Convention sur les armes chimiques et de toutes les décisions des États parties à celle-ci. Nous sommes profondément préoccupés par la résurgence des armes chimiques ces dernières années en Syrie, en Iraq, en Malaisie et au Royaume-Uni, puisque nous considérons que l'emploi de telles armes, par qui que ce soit, où que ce soit et quelles que soient les circonstances, est totalement inacceptable et constitue une grave menace pour la sécurité. Il ne saurait y avoir d'impunité pour la violation des normes mondiales contre l'emploi d'armes chimiques. Nous condamnons catégoriquement l'empoisonnement de M. Alexei Navalny et appelons la Fédération de Russie à coopérer pleinement avec le Secrétariat technique de l'OIAC pour faire la lumière sur cette affaire et amener les auteurs à répondre de leurs actes. Nous saisissons cette occasion pour réaffirmer notre entière confiance dans l'objectivité, l'impartialité, l'indépendance et l'expertise technique de l'OIAC et de son secrétariat technique.

Mon pays est pleinement attaché aux principes et objectifs de la Convention sur certaines armes classiques et de ses protocoles, qui constituent une plateforme multilatérale efficace pour répondre à l'évolution présente et future des technologies d'armement. La Bulgarie participe activement au Groupe d'experts gouvernementaux sur les technologies émergentes dans le domaine des systèmes d'armes létaux autonomes, en vue d'élaborer et d'adapter un cadre normatif et opérationnel

efficace et complet pour contrôler la production, l'utilisation et le transfert de ces armes. Nous sommes d'avis que les 11 principes directeurs constituent une excellente base à cet égard.

Malgré les avantages économiques et sociaux considérables qui peuvent être tirés des technologies de l'information et des communications (TIC), des acteurs étatiques et non étatiques utilisent le cyberspace à des fins malveillantes qui sapent la confiance non seulement dans les TIC mais aussi entre les gouvernements, compromettant ainsi la stabilité et la sécurité mondiales. La République de Bulgarie estime que la prévention des cybermenaces mondiales, y compris la cyberguerre, parallèlement à la préservation d'un Internet accessible, libre, sûr et ouvert, peut être concrétisée par le comportement responsable des États, des mesures de confiance et la transparence dans le cadre juridique international en vigueur. Nous appuyons donc les discussions menées au sein du Groupe de travail à composition non limitée sur les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale et du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les moyens de favoriser le comportement responsable des États dans le cyberspace dans le contexte de la sécurité internationale, car elles ouvriront la voie aux prochaines étapes axées sur la mise en œuvre de normes convenues pour un comportement responsable des États.

Pour terminer, je tiens à réaffirmer la profonde conviction de la Bulgarie quant au fait que le maintien du système multilatéral de maîtrise des armements et de non-prolifération fondé sur des règles relève de la responsabilité de tous les États Membres et est dans leur intérêt à tous.

**M<sup>me</sup> Breshanaj** (Albanie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, qu'il me soit permis tout d'abord de vous féliciter, vous et les autres membres du Bureau, pour votre élection à la tête de la Première Commission. Je tiens à vous assurer du soutien sans réserve de ma délégation aux efforts que vous déployez pour mener à bien nos travaux.

L'Albanie s'associe à la déclaration faite par l'Union européenne, en sa qualité d'observatrice (voir A/C.1/75/PV.2) et je voudrais faire quelques observations supplémentaires à titre national.

Tandis que le monde se retrouve ébranlé par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), la communauté mondiale demeure confrontée à des menaces complexes en matière de sécurité : la recrudescence des

hostilités et des conflits, la xénophobie, le racisme, les discours de haine, les violations des droits de l'homme, la cybercriminalité, le terrorisme international et la criminalité organisée. L'Albanie reste déterminée à contribuer de manière proactive à la paix et à la sécurité dans sa région et au-delà, par la voie du dialogue et de l'interaction multilatérale et par la promotion de mesures de confiance. En sa qualité de Présidente de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) cette année, l'Albanie a préconisé l'application intégrale de tous les principes et engagements de l'OSCE afin d'accroître la transparence militaire, de réduire les risques et de rétablir la confiance entre les États participants de l'OSCE.

La prolifération des armes nucléaires, chimiques et biologiques et de leurs vecteurs continue de représenter une menace pour la paix et la sécurité internationales de tous les États. Nous soulignons la nécessité de préserver et de faire progresser les processus généraux de maîtrise des armements, de désarmement et de non-prolifération afin de renforcer la sécurité mondiale. Depuis son entrée en vigueur en 1970, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) est resté la pierre angulaire de l'ordre nucléaire. La situation a changé à bien des égards, mais l'accord de base continue de servir les intérêts de tous les États. Le TNP se heurte à de nouveaux défis. C'est la raison pour laquelle nous devons continuer à avancer en examinant sa mise en œuvre et en réaffirmant nos engagements. Nous appelons les États qui ne l'ont pas encore signé à adhérer au Traité sans délai et sans condition en tant qu'États non dotés d'armes nucléaires.

L'Albanie s'aligne sur la position de l'Union européenne, qui reste attachée à la poursuite du désarmement nucléaire conformément à l'article VI du TNP. Rappelons qu'en vertu de cet article, chacune des parties au Traité, y compris les États dotés d'armes nucléaires et ceux qui n'en sont pas dotés, s'engage à poursuivre de bonne foi des négociations sur des mesures efficaces relatives à la cessation sans délai de la course aux armements nucléaires et au désarmement nucléaire, et sur un traité de désarmement général et complet sous un contrôle international strict et efficace. Cela concerne le dialogue de Genève sur la vérification du désarmement nucléaire et sa dernière réunion du 24 juin.

Ma délégation s'associe aux autres voix qui plaident en faveur de l'universalisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et de son entrée en vigueur dans les meilleurs délais, ce qui représenterait

une contribution essentielle à la paix et à la sécurité mondiales, ainsi que de la nécessité d'entamer immédiatement les négociations en vue de la conclusion d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires. Nous restons attachés à l'objectif à long terme d'un monde exempt d'armes nucléaires. Nous ne participons pas aux négociations portant sur un instrument juridiquement contraignant visant à interdire les armes nucléaires, car nous pensons que, dans le contexte actuel de la sécurité mondiale, ce dont nous avons besoin pour instaurer la confiance, c'est d'une approche progressive du désarmement nucléaire mondial. Nous estimons que l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) joue un rôle fondamental dans le régime de non-prolifération en supervisant les efforts visant à décourager la mise au point d'armes nucléaires. Nous avons conclu un accord de garanties généralisées avec l'AIEA et nous avons également signé et ratifié son protocole additionnel.

Mon pays accorde une grande importance aux traités de maîtrise des armements, de désarmement et de non-prolifération. Nous demeurons déterminés à assurer l'application durable de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité sur la prévention de la prolifération des armes nucléaires, chimiques et biologiques et de leurs vecteurs. L'Albanie ne produit, ne stocke ni ne transporte des armes nucléaires, biologiques ou chimiques ou des dispositifs similaires et n'apporte aucun appui ni aucune aide à des acteurs non étatiques qui tenteraient de mettre au point, de se procurer, de fabriquer, de posséder, de transporter, de transférer ou d'utiliser des armes de destruction massive (ADM).

L'Albanie a approuvé une stratégie nationale de lutte contre la prolifération des ADM et contribue activement à la sécurité régionale en s'attaquant au problème inhérent à ces armes. Nous continuons à aligner nos positions sur celles de l'Union européenne, de l'OSCE et des organisations internationales traitant de la non-prolifération des armes de destruction massive et du désarmement. Nous considérons la Convention sur les armes chimiques comme un accord multilatéral unique qui représente toujours une réussite remarquable et un exemple de multilatéralisme efficace. Ma délégation s'est portée coauteur de la décision intitulée « Contre la détention et l'emploi d'armes chimiques par la République arabe syrienne », adoptée par le Conseil exécutif de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques le 9 juillet, sur les mesures prises à l'encontre de la Syrie pour sa possible violation de la Convention sur les armes chimiques.

Nous devons poursuivre nos discussions sur des questions telles que les systèmes d'armes létaux autonomes, l'espace extra-atmosphérique et la cybersécurité, ainsi que sur la lutte contre les menaces que représente le trafic d'armes légères et de petit calibre. Nous devons également assurer la poursuite de la mise en œuvre de la Convention sur les armes biologiques, d'autant plus que la pandémie a montré qu'il était nécessaire de renforcer la coopération et les capacités en matière de sûreté et de sécurité biologiques et de mettre en place de solides mesures de confiance. Nous plaçons en faveur de l'universalisation du Traité sur le commerce des armes et de l'application intégrale de toutes ses dispositions afin de nous permettre de progresser vers un cadre plus transparent et plus responsable sur cette question essentielle.

L'Albanie fait régulièrement rapport à ce sujet, conformément aux obligations qui lui incombent en tant qu'État partie aux conventions des Nations Unies sur les questions de désarmement, ainsi qu'aux engagements relatifs aux mesures de confiance et de sécurité qu'elle a pris en tant que membre de l'OSCE. Nous sommes attachés à la coopération régionale et sous-régionale en matière de transferts internationaux d'armes classiques. La région de l'Europe du Sud-Est bénéficie d'une assistance en matière de transfert d'armes classiques aux niveaux national et régional au titre des programmes mis en œuvre par l'Union européenne. L'Albanie s'est alignée sur le Code de conduite de l'Union européenne en matière d'exportation d'armements, en tant que partie signataire à des accords tels que le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, ainsi que les documents de l'OSCE sur les armes légères et de petit calibre et sur les stocks de munitions conventionnelles. Conscient de l'ampleur des pertes humaines et des souffrances, en particulier chez les enfants, que provoquent la prolifération et l'utilisation illicites des armes légères et de petit calibre, le Gouvernement albanais a approuvé une stratégie et un plan d'action nationaux sur ces armes et créé une commission nationale sur la question.

Nous n'ignorons pas le double usage qui peut être fait des technologies de l'information et des moyens de télécommunications, et nous partageons les préoccupations d'une majorité d'États quant à leur utilisation potentielle à des fins incompatibles avec l'objectif de maintien de la stabilité et de la sécurité internationales. Les rapports du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les moyens de favoriser le comportement responsable des États dans le cyberspace dans

le contexte de la sécurité internationale constituent une base précieuse dans le cadre de ce processus. Le droit international, y compris la Charte des Nations Unies, le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme devraient s'appliquer au cyberspace. Nous devrions nous attacher à promouvoir le comportement responsable des États, les mesures de confiance et la transparence afin de créer un environnement mondial, ouvert, sûr, stable, accessible et pacifique pour les technologies de l'information et des communications. Nous appuyons le travail coordonné du Groupe d'experts gouvernementaux et du Groupe de travail à composition non limitée sur les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale, et nous attendons avec intérêt les prochaines discussions sur la cybersécurité qui auront lieu dans le cadre des travaux de la Première Commission.

Enfin, je tiens à souligner que l'Albanie soutient tous les efforts visant à garantir la participation pleine et effective des femmes à tous les aspects du désarmement, de la non-prolifération et de la maîtrise des armements. La participation des femmes et des hommes, sur un pied d'égalité, est un des facteurs déterminants pour la promotion et l'instauration d'une paix et d'une sécurité durables.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Népal, qui va présenter le projet de résolution A/C.1/75/L.40.

**M. Rai** (Népal) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de la Première Commission. Je tiens également à féliciter les autres membres du Bureau pour leur élection et à vous assurer du soutien et de la coopération sans réserve de ma délégation dans le cadre des travaux de la Commission.

Je m'associe à la déclaration prononcée par la délégation indonésienne, au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/75/PV.2).

L'accent démesuré placé sur la notion traditionnelle de sécurité nationale et d'armement est erroné. Nous devons nous concentrer sur la sécurité et le bien-être de nos populations, de nos citoyens et de l'humanité en général. Le monde est interconnecté et il en va de même pour le destin de l'humanité. Les dépenses militaires excessives ne sauraient être justifiées de quelque manière que ce soit. Des armes nucléaires modernes et précises, un espace extra-atmosphérique militarisé et

la cyberguerre sont un gage de sécurité pour certaines personnes, mais au détriment de milliards d'autres. Toute explosion nucléaire, qu'elle soit intentionnelle ou accidentelle, entraînerait inévitablement des conséquences désastreuses. Les retombées catastrophiques et l'ampleur de la dévastation qui s'ensuivraient seraient immédiates, aveugles et sans commune mesure avec des crises telles que la pandémie actuelle.

En 2019, les dépenses militaires mondiales ont atteint environ 1 900 milliards de dollars. Nous savons qu'une fraction de ces ressources, si elle était consacrée à des activités de développement, pourrait apporter du répit aux millions de personnes qui souffrent de la pauvreté et de la faim. Les pays qui affichent les dépenses militaires les plus élevées devraient s'engager à en transférer une partie aux pays pauvres et en difficulté, qui sont aux prises avec l'actuel pandémonium induit par la pandémie. Les pays pauvres sont incapables de fournir à leurs citoyens suffisamment d'équipements de protection individuelle, de respirateurs, d'unités de soins intensifs ou de personnel de santé, tandis que les pays riches et puissants dilapident leurs ressources pour prouver leur suprématie dans la course aux armements. Le Népal estime que les ressources consacrées à l'accumulation et à la modernisation des armements devraient être réaffectées à la réalisation des objectifs de développement durable, notamment aux installations sanitaires, en augmentant l'accès aux vaccins et aux traitements et en veillant à ce que ceux-ci soient disponibles gratuitement. Nous devons prendre conscience que la sécurité et la survie de l'être humain sont plus importantes que tout le reste.

Soixante-quinze ans se sont écoulés depuis la dernière fois que nous avons vu des bombardements nucléaires semer la mort et la destruction, et nous célébrons aujourd'hui le soixante-quinzième anniversaire de la création de l'Organisation des Nations Unies. Cependant, les objectifs de désarmement et de non-prolifération restent insaisissables, au vu de l'existence de plus de 14 000 armes nucléaires. Nous devons nous engager en faveur de l'élimination générale et complète, dans un délai déterminé, de toutes les armes de destruction massive. Le Népal est profondément préoccupé par la menace existentielle que représentent les armes nucléaires.

Le Népal estime que l'emploi ou la menace d'emploi d'armes nucléaires va à l'encontre des principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et du droit international humanitaire, du droit des droits de l'homme et du droit de l'environnement. Nous rappelons

que l'élimination totale des armes nucléaires est la seule garantie contre l'emploi ou la menace d'emploi de ces armes. De même, les États dotés d'armes nucléaires sont tenus de respecter les principes de transparence, d'irréversibilité et de vérifiabilité des armes nucléaires en vue de garantir leur élimination totale. En tant que signataire du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, le Népal s'est engagé à le ratifier dans les meilleurs délais. Nous considérons qu'il complète et renforce le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en vue de parvenir à un désarmement général et complet, conformément à l'article VI dudit Traité. En outre, le Népal soutient fermement le droit inaliénable des États d'acquérir et d'utiliser la technologie nucléaire à des fins pacifiques au titre de l'article IV du TNP. Le Népal souligne qu'il importe que les États dotés d'armes nucléaires fournissent à ceux qui n'en sont pas dotés des garanties de sécurité inconditionnelles, non discriminatoires et juridiquement contraignantes contre l'emploi ou la menace d'emploi d'armes nucléaires, en quelque circonstance que ce soit.

Le Népal maintient que l'emploi d'armes chimiques constitue une grave violation du droit international. Par conséquent, les auteurs de ces violations doivent être tenus d'en rendre compte. Le Népal salue l'efficacité avec laquelle fonctionne le mécanisme de vérification de la Convention sur les armes chimiques, ainsi que sa promotion de l'utilisation de produits chimiques à des fins pacifiques. Alors que nous célébrons le quarante-cinquième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention sur les armes biologiques, la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a mis en évidence l'importance de la sécurité et de la sûreté biologiques. Il est urgent de se doter d'un mécanisme universel, non discriminatoire et juridiquement contraignant pour traiter de la question de la menace des armes biologiques. L'absence de mécanisme de vérification a freiné la mise en œuvre effective de la Convention. Nous devons la renforcer afin d'empêcher la militarisation de la biologie. Le Népal soutient les cadres normatifs internationaux qui visent à réglementer l'utilisation des technologies d'avant-garde, notamment les drones et les armes létales autonomes.

Le Népal est préoccupé par les menaces que représentent les flux généralisés d'armes légères et de petit calibre. Nous soulignons qu'il importe de renforcer la coopération internationale aux fins de la mise en œuvre effective du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, afin de prévenir

leur utilisation abusive par des groupes criminels. Le Népal considère l'espace extra-atmosphérique comme un patrimoine commun de l'humanité et plaide en faveur de la transparence et de mesures de confiance afin de prévenir une course aux armements dans l'espace ou sa militarisation, et nous soutenons la négociation d'un traité visant à prévenir une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. Le Népal estime par ailleurs que les approches régionales du désarmement doivent compléter l'approche mondiale afin de garantir le désarmement et la non-prolifération. Nous préconisons une plus grande prise en compte de la dimension de genre dans les instances et documents relatifs au désarmement. La participation des femmes, des jeunes, de la société civile et du secteur privé donne au désarmement un visage humain.

Enfin, je souhaite présenter le projet de résolution A/C.1/75/L.40, sur le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique, qui sera soumis à la Première Commission à la présente session. Nous saurions gré à tous les États Membres de leur appui continu en faveur de son adoption par consensus. Nous invitons également nos partenaires traditionnels et potentiels à se porter coauteurs du projet de résolution.

**M. Caballero Gennari** (Paraguay) (*parle en espagnol*) : Au nom de la délégation paraguayenne, qu'il me soit permis de vous féliciter, Monsieur le Président, pour vos nouvelles responsabilités, et de vous exprimer notre soutien résolu, notre coopération et tous nos vœux de réussite. Nous sommes convaincus que votre sens des responsabilités et celui de l'ensemble du Bureau nous permettront certainement de mener à bien nos travaux au cours de cette session.

Les activités du système des Nations Unies, en particulier dans le domaine de la paix et de la sécurité, sont le reflet de l'aspiration à un monde libéré du fléau de la guerre. Les décisions que nous prenons ici inspirent l'opinion publique internationale et donnent un sens aux efforts déployés pour consolider un système multilatéral à même de relever les nombreux défis auxquels nos sociétés sont confrontées. L'ONU doit être au cœur des efforts internationaux en matière de désarmement et de non-prolifération. Nous exprimons donc notre soutien en faveur du respect absolu de la Charte des Nations Unies et du droit international. Nous saluons les contributions des organisations internationales et les accords régionaux et sous-régionaux à cet égard, et nous

affirmons que le Paraguay est déterminé à continuer de promouvoir les initiatives de désarmement et de non-prolifération au sein de l'ONU.

Le Paraguay souscrit aux principes de l'exploration et de l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques dans l'intérêt de l'humanité en général, et nous insistons sur l'importance de parvenir à un régime juridique adéquat qui garantisse les aspirations de tous les membres de la communauté internationale.

La République du Paraguay réaffirme son engagement en faveur de la réduction des arsenaux et de la non-prolifération des armes nucléaires. C'est pourquoi nous avons participé activement aux négociations sur le Traité d'interdiction des armes nucléaires, pour lequel nous avons déposé notre instrument de ratification au début de cette année. Nous estimons que cette norme jette les bases de futures négociations qui pourraient aboutir à l'élimination totale, vérifiable et irrévocable de ces armes. Nous nous félicitons tout particulièrement que l'Amérique latine et les Caraïbes soient une région exempte d'armes nucléaires, grâce au Traité de Tlatelolco. Cette réalisation est l'une des plus importantes contributions de notre région à l'idéal politique de paix et au droit international applicable au désarmement.

Notre délégation a conscience de l'importance de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques dans le cadre de la mise en œuvre de programmes élaborés conformément aux normes internationales de sécurité. Nous pensons que les États qui mènent de tels programmes doivent tenir compte des meilleures pratiques en matière de coopération internationale et de prévention des dommages, et appliquer les précautions qui s'imposent.

Le terrorisme dans toutes ses manifestations représente toujours une grave menace pour l'ensemble de la communauté internationale. Il constitue une menace pour la stabilité de régions entières et pour la sécurité mondiale. Les actes de terrorisme ont des conséquences tragiques sur la vie de milliers, voire de millions, de personnes dans le monde. Le terrorisme tire sa force de la propagation d'un sentiment généralisé de peur, d'angoisse et d'insécurité qui provoque de graves traumatismes physiques et psychologiques chez ses innombrables victimes à travers le monde. La délégation paraguayenne exprime sa solidarité avec ces victimes, en particulier les enfants et les autres groupes vulnérables. Pour toutes ces raisons, nous condamnons tous les actes de terrorisme sous leurs diverses formes ; ils sont injustifiables et criminels, et nous redisons notre engagement

à lutter contre le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations. Le Paraguay poursuit ses efforts au niveau national et interinstitutionnel en vue d'améliorer son cadre juridique dans la lutte contre le terrorisme et la protection des droits de l'homme, ainsi que pour intégrer les instruments les plus pertinents pour la prévention du terrorisme et garantir la coopération dans ce domaine.

Nous nous félicitons de la résilience dont fait preuve notre système international en cette période particulière, au vu des circonstances actuelles et des restrictions engendrées par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), et nous avons accueilli avec satisfaction la tenue de la sixième Conférence des États parties au Traité sur le commerce des armes. Nous sommes convaincus que le désarmement, la maîtrise des armements et la non-prolifération sont indispensables au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Dans ce contexte, les efforts déployés par mon pays tiennent compte de la réalisation de l'objectif de développement durable n° 16, qui prône la paix, la justice et des institutions solides.

Le Paraguay enregistre des progrès constants en matière de sécurité grâce à la création de tribunaux spécialisés dans le traitement des affaires de criminalité transnationale organisée. Au niveau international, nous souhaitons mettre en avant la collaboration entre notre pays et le Programme mondial sur les armes à feu de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime. Au cours de la présidence du Marché commun du Sud assumée à titre temporaire par le Paraguay, nous avons également salué l'entrée en vigueur de l'accord-cadre de coopération pour la création d'équipes d'enquête mixtes, soulignant ainsi combien il est important de poursuivre le renforcement de la coopération régionale en vue de mettre en œuvre des politiques, des stratégies et des programmes communs et de promouvoir l'échange d'informations et de bonnes pratiques entre nos pays, notamment au moyen de nouveaux outils d'action.

Enfin, nous demandons que toutes les langues officielles de l'ONU soient utilisées dans l'ensemble des initiatives liées au désarmement et à la sécurité internationale, et ce, afin de contribuer favorablement à l'efficacité et à l'efficience du travail des institutions et des centres nationaux de liaison.

**M<sup>me</sup> Moldoisaeva** (Kirghizistan) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis tout d'abord, Monsieur le Président, de vous féliciter pour votre élection à la tête de la Première Commission et de vous souhaiter plein succès dans vos entreprises.

Au cours des 50 dernières années, les membres de la communauté internationale ont réalisé des progrès considérables pour jeter les bases d'un monde plus sûr au travers d'une série d'accords multilatéraux et bilatéraux de maîtrise des armements et de désarmement. Parmi les plus importants figurent le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), le Traité sur les systèmes antimissiles balistiques, le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et le nouveau Traité de réduction des armements stratégiques. Chacun de ces accords, individuellement et collectivement, a renforcé la stabilité stratégique en réduisant les incitations à la course aux armements et en garantissant une plus grande prévisibilité dans le domaine stratégique.

Nous sommes témoins aujourd'hui de la destruction du système de maîtrise des armements nucléaires existant, tendance dangereuse pour toute l'humanité. Il est regrettable de constater l'érosion de cette infrastructure de maîtrise des armements, et il est difficile d'imaginer un climat international moins propice à la maîtrise des armements nucléaires. Dans ces circonstances, il est plus important que jamais de saluer et de renforcer les initiatives de désarmement et de non-prolifération nucléaires qui demeurent efficaces, notamment les zones exemptes d'armes nucléaires et le TNP. À cet égard, la Première Commission se retrouve face à divers problèmes très importants dont le règlement garantira la paix et la stabilité dans le monde entier.

L'engagement en faveur d'une politique de désarmement et de la prévention de la prolifération des armes de destruction massive est un des principes fondamentaux de la politique étrangère de la République kirghize. Ardente partisane de l'idée d'un monde exempt d'armes nucléaires, la République kirghize a été une des initiatrices et une dépositaire du Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale. Mon pays a été chargé de servir de dépositaire du Traité lui-même et de son protocole. Le Kirghizistan assure également le rôle de coordonnateur de la zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale cette année. En tant que dépositaire du Protocole, le Kirghizistan a salué la signature du Protocole sur les assurances négatives de sécurité par les États dotés d'armes nucléaires le 6 mai 2014. La France, le Royaume-Uni, la Russie et la Chine ont déjà ratifié le Protocole, et nous appelons les États-Unis à faire de même.

La République kirghize participera activement aux efforts déployés pour instaurer un monde exempt d'armes nucléaires. Dans le même temps, nous

considérons que la consolidation du régime international de non-prolifération nucléaire et de son socle, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, constitue notre but le plus important. À cet égard, mon pays se réjouit de contribuer activement à la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2020, qui se tiendra à New York en 2021.

La République kirghize estime que le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires est un des instruments internationaux les plus fondamentaux et les plus efficaces dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération nucléaires. Cependant, en dépit des progrès notables enregistrés quant à son acceptation, le Traité n'est toujours pas entré en vigueur. Nous appelons donc tous les gouvernements à le ratifier dès que possible. Le Kirghizistan attend avec intérêt la revitalisation de la Conférence du désarmement à Genève, qui continue de peu avancer dans ses travaux, retardant ainsi les négociations sur un certain nombre de questions essentielles comme le désarmement nucléaire, un traité interdisant la production de matière fissiles, la prévention d'une course aux armements dans l'espace extratmosphérique et les assurances négatives de sécurité. Nous encourageons tous les États à faire preuve de la volonté politique requise pour que les mécanismes de désarmement puissent remplir leur fonction.

Ma délégation estime que les garanties internationales et la protection physique des matières et installations nucléaires sont la première ligne de défense contre le terrorisme nucléaire. Par conséquent, le Kirghizistan appuie sans réserve les efforts déployés par l'Agence internationale de l'énergie atomique pour consolider le système des garanties internationales. Nous appuyons également les efforts visant à renforcer la Convention sur la protection physique des matières nucléaires et à mettre en œuvre la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité en vue de remédier aux problèmes de prolifération posés par les acteurs non étatiques.

Compte tenu de l'intensification des activités des organisations terroristes, nous voudrions attirer l'attention sur le risque que des terroristes acquièrent des armes de destruction massive. Nous sommes fermement convaincus qu'il est important et urgent de prévenir une course aux armements dans l'espace extratmosphérique et de promouvoir son utilisation à des fins exclusivement pacifiques. De notre point de vue, tout accord sur l'utilisation et l'exploration de l'espace doit être élaboré dans le cadre de négociations multilatérales

ouvertes à tous et fondées sur le consensus, au sein de l'ONU et conformément à son mandat. Nous réaffirmons le rôle central de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine du désarmement. Aujourd'hui, il est d'autant plus important de s'attacher à préparer la prochaine génération de décideurs et d'experts dans ce domaine et de reconnaître les contributions importantes que peut apporter la société civile, notamment les organisations non gouvernementales, les universités, les parlementaires et les médias.

Nous avons également pris acte avec satisfaction de l'accent qui est mis de plus en plus sur les conséquences humanitaires des armes nucléaires. Le Kirghizistan accorde une grande importance à la question de l'atténuation des conséquences environnementale de l'extraction de l'uranium et des activités associées au cycle du combustible nucléaire dans la production d'armes nucléaires. À sa soixante-treizième session, l'Assemblée générale a adopté la résolution 73/238, proposée par le Kirghizistan, sur le rôle de la communauté internationale dans la prévention des risques radiologiques en Asie centrale. Dans cette résolution, l'Assemblée générale considère qu'il importe de mener des travaux de remédiation dans les zones contaminées par d'anciennes usines d'extraction d'uranium et qu'il faut concevoir et promouvoir des programmes efficaces permettant de gérer de manière responsable et sûre les déchets radioactifs et toxiques en Asie centrale.

Nous nous réjouissons à la perspective des discussions productives qui seront menées au cours de cette session de la Première Commission, en vue de renforcer la sécurité mondiale, de promouvoir une coopération plus poussée et de préserver la paix et la prospérité dans le monde entier. Je tiens à signaler que le projet de résolution mis à jour, intitulé « Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale », sera à nouveau présenté à l'Assemblée générale, à sa soixante-quinzième session, au nom des États parties au Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale. Nous invitons donc tous les États Membres à appuyer ce projet de résolution commun. L'appui précieux des États Membres témoignera de l'importance des intentions et des aspirations sincères des États d'Asie centrale pour parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires, ainsi que du rôle important que joue la région d'Asie centrale dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

La pandémie actuelle constitue un défi de taille pour tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies. Toutefois, elle nous donne également une

raison et nous offre la possibilité de mettre de côté certaines de nos divergences antérieures et de nous attaquer ensemble à la menace existentielle que représentent les armes nucléaires. À tout le moins, nous devrions être capables de prendre des mesures concrètes pour réduire les risques d'emploi d'armes nucléaires découlant d'accidents et d'erreurs d'appréciation. Nous devons également réaffirmer le principe selon lequel une guerre nucléaire ne peut être gagnée et ne doit jamais avoir lieu. La République kirghize est fermement convaincue que seuls des efforts concertés nous permettront de faire des progrès en vue d'éliminer les obstacles et les problèmes actuels afin d'atteindre les objectifs de sécurité commune de à tous nos États.

Nous nous engageons à collaborer avec vous, Monsieur le Président, et avec d'autres États pour trouver un terrain d'entente et mettre en place des solutions pratiques. La délégation de la République kirghize apportera son appui aux travaux qui seront menés sous votre direction sur les questions dont nous sommes saisis.

**M. Bermúdez Álvarez** (Uruguay) (*parle en espagnol*) : Nous tenons à vous féliciter chaleureusement, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de la Première Commission, et à adresser nos félicitations aux autres membres du Bureau. Nous vous souhaitons plein succès dans vos travaux et vous assurons du soutien de notre délégation. Nous remercions le Président de l'Assemblée générale pour sa déclaration (voir A/C.1/75/PV.2) et nous saluons la contribution apportée par le Programme de désarmement élaboré par le Secrétaire général.

Fidèle à sa vocation pacifiste et en sa qualité d'État non doté d'armes nucléaires, l'Uruguay réaffirme une fois de plus son engagement indéfectible en faveur du renforcement du régime de désarmement et de non-prolifération, y compris l'élimination totale des armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, ainsi que de la maîtrise des armements. La simple existence d'armes nucléaires constitue un danger réel et latent pour la sécurité et la survie de l'humanité tout entière. Leur fabrication et la menace de leur emploi sont contraires aux dispositions de la Charte des Nations Unies. Nous devons redoubler d'efforts pour écarter cette menace, sans perdre de vue l'objectif ultime de l'élimination totale des armes nucléaires, de manière irréversible, vérifiable et transparente, sans conditions préalables ni réserves et selon un calendrier convenu au niveau multilatéral.

L'Uruguay réaffirme son intérêt légitime à recevoir des garanties sans équivoque et juridiquement contraignantes de la part des États dotés d'armes nucléaires qu'ils n'utiliseront pas ou ne menaceront pas d'utiliser ces armes. Nous voudrions attirer l'attention sur les conséquences humanitaires catastrophiques de l'utilisation des armes nucléaires et sur l'importance de maintenir une approche fondée sur le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme. Nous sommes préoccupés par la stagnation de la mise en œuvre des obligations énoncées à l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et par le fait que certains pays continuent de moderniser leurs arsenaux nucléaires et d'augmenter leurs dépenses militaires, une tendance qui pourrait être interprétée comme une nouvelle course aux armements. Nous regrettons que le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires ne soit pas encore entré en vigueur. Nous appelons les États visés à l'annexe 2 du Traité dont la ratification est nécessaire pour son entrée en vigueur à le signer et/ou à le ratifier sans plus tarder.

Parmi tant d'autres instruments internationaux, l'Uruguay est partie au Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes, le Traité de Tlatelolco, et membre du Conseil de l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes pour la période 2018-2021. Nous sommes parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, l'Uruguay ayant été l'un des premiers pays à le ratifier. Ce Traité est un instrument fondamental pour l'avènement d'un monde exempt d'armes nucléaires, étant donné qu'il les interdit explicitement. Nous estimons qu'il comble un vide juridique qui existait et qu'il ne s'oppose pas à la mise en œuvre de l'article VI du Traité sur la non-prolifération, ni ne l'entrave.

Nous reconnaissons l'importance de la mise en œuvre des trois piliers fondamentaux du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires – le désarmement nucléaire, la non-prolifération et l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Nous défendons le droit à la recherche, au développement scientifique et technologique et à l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, sur la base de la transparence, de l'application des garanties et du respect des normes de sécurité internationalement reconnues. Nous soulignons le rôle que jouent l'Agence internationale de l'énergie atomique et ses travaux en matière de coopération technique et de

transfert de technologie à des fins pacifiques. L'Uruguay est membre du Conseil des gouverneurs de l'Agence pour la période 2018-2020. Nous reconnaissons l'importance de conclure un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires et d'autres dispositifs explosifs nucléaires, un traité qui devrait être multilatéral, international, non discriminatoire et effectivement vérifiable.

Nous pensons que l'élimination totale des armes chimiques et biologiques doit également être une priorité du programme de désarmement et de non-prolifération. L'emploi de ces armes constitue une grave violation du droit international humanitaire que nous ne pouvons pas accepter. Étant donné que les mesures adoptées au niveau national doivent refléter les obligations contractées par les États au niveau international, nous exhortons les États qui possèdent de telles armes à s'acquitter de leurs obligations, notamment en éliminant leurs stocks.

En Uruguay, la Commission interministérielle pour l'interdiction des armes chimiques est l'autorité nationale compétente dans ce domaine. Elle assure un lien permanent avec l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, et a pour mission de veiller au respect de nos obligations au titre de la Convention sur les armes chimiques. En tant que signataire de la Convention sur les armes biologiques, mon pays travaille en coordination avec l'Unité d'appui à l'application de la Convention.

Le problème du commerce illicite des armes légères et de petit calibre dépasse les frontières nationales et ne peut donc pas être résolu par un État agissant seul. L'Uruguay est partie au Traité sur le commerce des armes, a ratifié le Protocole des Nations Unies contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions, et appuie le Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, ainsi que l'application de l'Instrument international de traçage.

Au niveau régional, l'Uruguay a adopté la Convention interaméricaine contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de munitions, d'explosifs et d'autres matériels connexes et met en œuvre le règlement-type du contrôle des mouvements internationaux des armes à feu et de leurs pièces détachées et composants ainsi que des munitions établi par la Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues. Au niveau sous-régional, l'Uruguay participe au groupe de

travail sur les armes à feu du Marché commun du Sud et de ses États associés, dont l'une des réalisations est l'accord du 20 juillet 2017 sur l'échange d'informations sur la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de munitions, d'explosifs et d'autres matériels connexes. Au niveau national, l'Uruguay s'est doté d'un comité interministériel chargé de prévenir, combattre et éradiquer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects. Nous sommes d'avis qu'un élément fondamental de la lutte contre le trafic d'armes légères et de petit calibre consiste à réduire l'accès à ces armes à feu et leur disponibilité, et nous pensons que les aspects liés à la production, le stockage, la conservation et la protection de ces armes doivent également être pris en considération, ainsi que le problème des munitions. Étant donné que ce sont les femmes et les enfants sont les plus durement touchés par les effets néfastes des armes légères et de petit calibre, il convient d'accorder une attention particulière aux questions liées au genre et aux droits de ces groupes vulnérables.

Nous sommes extrêmement préoccupés par le fait que les zones peuplées sont le théâtre des conflits armés et des cibles pour l'utilisation d'armes explosives, ce qui expose de plus en plus les civils à la mort, aux blessures et aux déplacements. Ce phénomène est aggravé par ce que l'on appelle les répercussions des attaques, sous forme de dommages collatéraux causés aux infrastructures essentielles. L'Uruguay a participé activement aux réunions tenues à Santiago du Chili, à Vienne et à Genève, et s'est associé à la déclaration conjointe sur les armes explosives dans les zones peuplées faite à la Première Commission lors d'une précédente session (voir A/C.1/73/PV.18, p. 12). Fidèle à sa position en matière de politique étrangère, qui consiste à donner la priorité à la protection des civils dans tout conflit, l'Uruguay rappelle la nécessité de prendre des mesures efficaces pour prévenir les attaques contre les hôpitaux et les centres éducatifs, et il continuera à condamner fermement de tels actes.

Pour terminer, nous devons privilégier la diplomatie préventive. Les mesures de confiance mutuelle sont essentielles à cet égard. Il faut mettre un terme à tous les processus qui suscitent la méfiance et mènent à des situations d'exacerbation des risques. Nous appelons les experts, les conseillers techniques et les décideurs politiques à envisager de nouvelles mesures de confiance et à promouvoir la transparence entre les États. Il s'agit d'une condition préalable nécessaire pour faire progresser les négociations sur le désarmement dans un climat de bonne foi et de respect mutuel. En

cette année marquée par la propagation d'un virus puissant et inconnu jusqu'alors, nous appelons à la réaction, à la réflexion et à l'action. Créons des cercles vertueux en démantelant et en réduisant les stocks et en transférant des ressources des budgets militaires vers les objectifs de développement afin de les rendre plus viables. La logique de l'armement est le pire ennemi non seulement de la paix mais aussi du multilatéralisme.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je vais maintenant donner la parole aux délégations qui ont demandé à exercer leur droit de réponse. Conformément à la décision adoptée lors de la séance d'organisation (voir A/C.1/75/PV.1), la première intervention sera limitée à cinq minutes et la seconde à trois minutes.

**M. Kim In Chol** (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Ma délégation prend la parole pour exercer son droit de réponse à la suite des déclarations prononcées par les représentants de la France et du Japon.

Construire un monde pacifique sans guerre a toujours été l'objectif de la République populaire démocratique de Corée. Il est indéniable que grâce à nos capacités fiables et efficaces de dissuasion visant à prévenir la guerre, la paix et la sécurité sont maintenues fermement sur la péninsule coréenne et dans le reste de la région. Nous continuerons à renforcer nos capacités de dissuasion en tant que mécanisme justifié de légitime défense dans le but de contenir et de maîtriser toutes les tentatives dangereuses et les actions d'intimidation émanant de forces hostiles, y compris leurs menaces nucléaires persistantes et en constante augmentation.

Nos capacités de dissuasion ont pour seul but de défendre la souveraineté et le droit à l'existence de notre État ainsi que de préserver la paix dans la région. À ce titre, elles ne seront jamais utilisées de manière abusive ou préventive. Mais si des forces cherchent à porter atteinte à la sécurité de notre État ou tentent d'utiliser la force militaire contre nous, nous réagirons en utilisant des moyens puissants. Si la France se préoccupe réellement de la paix et de la sécurité dans la péninsule coréenne et dans la région, elle serait bien inspirée d'exhorter les États-Unis à renoncer complètement et de manière irréversible aux hostilités contre la République populaire démocratique de Corée au lieu de persister dans son parti pris politique et sa mentalité de guerre froide.

Le Japon n'a aucune légitimité ni justification morale pour évoquer la dénucléarisation de quelque pays que ce soit. Il ne doit pas oublier qu'il a une

responsabilité historique de présenter des excuses sincères et d'offrir une compensation pour les crimes odieux contre l'humanité qu'il a commis par le passé. Il doit s'employer à réparer les dégâts du passé le plus rapidement possible. Il doit également renoncer sans délai à ses projets d'accumulation agressive d'armements et à ses tentatives d'expansion à l'étranger, qui compromettent gravement la paix et la sécurité dans la région.

**M. Shibuya** (Japon) (*parle en anglais*) : Je voudrais exercer mon droit de réponse à la suite de la déclaration que vient de faire le représentant de la République populaire démocratique de Corée.

Premièrement, la mise au point par la République populaire démocratique de Corée d'armes nucléaires et de missiles balistiques constitue une violation manifeste d'une série de résolutions du Conseil de sécurité qui exhortent la République populaire démocratique de Corée à renoncer à tous ses programmes d'armes nucléaires et de missiles balistiques. Nous espérons vivement que les efforts diplomatiques amèneront la République populaire démocratique de Corée à démanteler toutes ses armes de destruction massive et ses missiles balistiques de toutes portées de manière complète, vérifiable et irréversible, un objectif qui est fondé sur les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et que nous partageons tous.

Les allégations et les craintes concernant le Japon sont sans fondement. Je tiens à rappeler que cela fait plus de 70 ans que le Japon aborde son histoire dans un esprit d'humilité. Nous respectons systématiquement la démocratie et les droits de l'homme et nous contribuons à la paix et à la prospérité de la région Asie-Pacifique et de la communauté internationale.

Enfin, en ce qui concerne la question des capacités de défense du Japon, notre pays respecte le précepte fondamental consacré par sa Constitution, à savoir le maintien d'une politique exclusivement axée sur la défense. Le Japon ne renoncera jamais à la voie qu'il a empruntée en tant que pays épris de paix. Le Japon et la République populaire démocratique de Corée doivent surmonter leur méfiance mutuelle et approfondir leur coopération afin d'instaurer la paix en Asie du Nord-Est. Le Japon invite la République populaire démocratique de Corée à adopter cette approche et à œuvrer de concert à la poursuite d'un avenir meilleur.

**M. Kim In Chol** (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Ma délégation se voit contrainte d'exercer son droit de réponse pour la deuxième fois à la suite des observations faites par le Japon.

Il est de notoriété publique que le Japon consacre chaque année des sommes astronomiques à la défense. La croissance continue de ses dépenses militaires, le développement de capacités de frappe préventive au-delà du principe exclusif de la défense et l'expansion du déploiement à l'étranger de ses forces de légitime défense dans le cadre d'une formation offensive ont manifestement pour objectif de lancer des opérations à l'étranger. Tous ces éléments prouvent que la poursuite non dissimulée par le Japon de son ambition globale de militarisation a atteint une phase dangereuse.

Le Japon est un pays qui a transformé le continent asiatique en une mer de sang au siècle dernier et qui a commis des crimes sans précédent et inhumains contre les peuples de la République populaire démocratique de Corée et du reste du monde. Les efforts déployés par le Japon pour reproduire ses actes d'agression du passé ne devraient jamais être tolérés. Il doit se calmer et modérer sa manie d'agression, et faire plutôt preuve de prudence.

**M. Shibuya** (Japon) (*parle en anglais*) : En réponse à la deuxième déclaration du représentant de la République populaire démocratique de Corée, je m'abstiendrai de répéter mes remarques précédentes et d'aborder chaque point soulevé.

Je voudrais rappeler aux États Membres les efforts sincères et humbles déployés par le Japon pour contribuer à la paix et à la prospérité internationales depuis de nombreuses décennies. Je voudrais également appeler une nouvelle fois la République populaire démocratique de Corée à adopter cette approche coopérative et à collaborer pour construire un avenir meilleur.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Nous sommes arrivés au terme du temps imparti pour la présente séance. Les 9e et 10e séances de la Première Commission se tiendront le lundi 19 octobre dans cette salle de conférence. Nous poursuivrons le débat général sur tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale, et je prie une nouvelle fois les délégations d'être ponctuelles.

*La séance est levée à 12 h 50.*